



Document de gestion 2017/2026









PRAIRIE DE LUISANT



Chartres métropole Département d'Eure-et-Loir (28) ENS de la Vallée de l'Eure



Un document réalisé grâce au soutien de :





Novembre 2016

Réalisation de l'étude :

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Coordination:

Frédéric BRETON, Directeur

Rédaction:

Marie HOUESSE, Chargée d'études Eure-et-Loir

Contributions spécifiques :

Benoît ALLARD, Chargé de mission Eure-et-Loir Serge GRESSETTE, Responsable Scientifique et Technique Ludovic LESTRAT, Géomaticien

Document réalisé avec le soutien financier de :

Agence de l'eau Seine-Normandie Conseil départemental d'Eure-et-Loir



Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve 3 542,52 hectares distribués sur 113 sites (au 15 février 2016). Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Siège administratif:

3 rue de la Lionne 45 000 ORLEANS Tél : 02-38-77-02-72

Fax: 02-38-46-06-35

Antenne Eure-et-Loir:

21 rue de Loigny-la-bataille 28000 CHARTRES

Tél: 02-37-28-54-48 Fax: 02-37-31-07-61

AVANT-PROPOS

Le présent document s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil départemental d'Eure-et-Loir qui a pour objectif la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables. En 2010, la Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres a été désignée par l'Assemblée départementale comme Espace Naturel Sensible (ENS). En 2008, une étude avait été menée sur l'ENS par le Conservatoire, qui s'appelait à l'époque Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC). Elle a permis de définir les enjeux de préservation, gestion, connaissance et valorisation. Dans ce même cadre, une étude a été réalisée en 2006 sur le territoire du Canton de Cloyes-sur-le-Loir et une autre en 2008 sur le territoire de la commune de la Ferté-Vidame.

Dans la poursuite de l'étude menée en 2008, il a été proposé d'élaborer des documents de gestion des espaces naturels dont les collectivités, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et associations affiliées sont propriétaires sur l'ENS de la Vallée de l'Eure. La rédaction des documents de gestion est basée sur le volontariat des propriétaires et s'est échelonné sur plusieurs années. Pour l'année 2009, des plans de gestion ont été élaborés pour les espaces naturels de Chartres métropole et les communes de Chartres et Morancez, générant un document pour la période 2010-2015. Ces derniers étant arrivés à échéance, la commune de Chartres et Chartres métropole ont été intéressées pour les renouveler. Le Conservatoire a alors élaboré un bilan de ces précédents documents, intitulé « Bilan et évaluation de la gestion 2010-2015 ».

L'objectif pour le Conservatoire est donc de proposer un plan de gestion cohérent au regard du bilan établi, concernant les milieux naturels et intégrant les paramètres écologiques. Ce plan de gestion est construit pour une durée de 10 ans et définit les opérations techniques de gestion relatives à la préservation des espaces naturels mais également les opérations destinées au suivi écologique des milieux naturels. Pour cela, une approche descriptive et analytique des zones est préalablement réalisée, s'accompagnant d'un diagnostic écologique qui s'appuie sur la connaissance de la faune et la flore, afin de définir par la suite les opérations de gestion.

GLOSSAIRE

Cariçaie : communauté végétale regroupant des Carex

Chiroptères : caractérise les chauves-souris

Dystrophe : qualifie une eau pauvre en oxygène et riche en éléments organiques, la

dystrophisation est la phase extrême de l'enrichissement de l'eau par les éléments minéraux

(eutrophisation)

Entomofaune : caractérise les insectes

Eutrophe : se dit d'un milieu riche en éléments minéraux

Hélophytes : espèces végétales croissant enracinées dans la vase, mais à parties supérieures

aériennes

Héliophile : se dit d'une espèce qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière

Hydrophytes : espèces végétales croissant enracinées dans la vase et immergées

Hygrophile : caractérise un état humide

Mégaphorbiaie : habitat biologique caractérisé par des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à feuilles larges, sur des sols humides et riches en éléments minéraux

Neutrophile : désigne une espèce ou végétation croissant sur des milieux présentant un pH proche de la neutralité

Mésophile : caractérise un état moyennement humide

Mésotrophe : qualifie un milieu moyennement riche en éléments minéraux

Saproxylique : se dit d'une espèce animale dépendante de la décomposition du bois dans son cycle de développement

Paludicole : se dit d'un oiseau nichant dans les zones de marais, roselières

Phénologie : apparition des événements périodiques concernant la faune et la flore

(caractérisée par les variations saisonnières, le climat...)
Typhaie : communauté végétale regroupant des Massettes

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
GLOSSAIRE	
SOMMAIRE	4
PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE	6
A – LOCALISATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE	7
A.1— Localisation	
A.2 — Description sommaire	
B — Statut du site	
B.1 – Foncier	
B.2 — Inventaire-Protection	
C – MILIEU PHYSIQUE	
C.1 – Climat	
C.2 – Géologie-Pédologie-Hydrogéologie	
C.3 —Hydrologie	
D.1- Acteurs et usagers	
D.2 – Evolution historique	
·	
DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	
A – HABITATS BIOLOGIQUES	
A.1 – Diagnostic biologique	
A.2 — Evaluation	
B – FLORE	
B.1 – Diagnostic	
B.2 — Evaluation	
C – FAUNE	
C.1 – Diagnostic	
C.2 – Evaluation	
D- Pacificus Limitants	
D.1 – Tendances naturelles	
·	
TROISIEME PARTIE : DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL	
A — DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	43
B – LES OPERATIONS DE GESTION	
B.1 – Gestion	
B.2 - Suivi écologique	
B.3 – Suivi administratif	
C – LE PLAN DE TRAVAIL	
D — EVALUATION DE LA GESTION ANNUELLE	
ANNEVEC	41

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES	CARTES		
Carte 1 : Localisation en 2016			
Carte 2 : Situation foncière en 2016	9		
Carte 3 : Réseau hydrographique en 2016			
Carte 4: Habitats naturels en 2016	22		
Carte 5 : Flore patrimoniale et invasive en 2016			
Carte 6 : Opérations tecniques de gestion en 2016	45		
TABLEAUX			
Tableau 1 : Habitats biologiques en 2016	21		
Tableau 2 : Habitats biologiques patrimoniaux en 2016			
Tableau 3: Amphibiens en 2016			
Tableau 4: Oiseaux en 2016			
Tableau 5: Lépidoptères en 2016			
Tableau 6: Orthoptères en 2016	34		
Tableau 7: Odonates en 2016	35		
Tableau 8: Oiseaux en 2016			
Tableau 9: Période d'intervention sur les différents milieux du site de la p	rairie de Luisant sur		

Document de aestion	2017-2026 -	Prairie de Luisant -	- Esnace Naturel	Sensible de la	a Vallée de l'Fure

PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE

Pour une meilleure lisibilité du document, il est mentionné préalablement que le terme ENS désignera l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres.

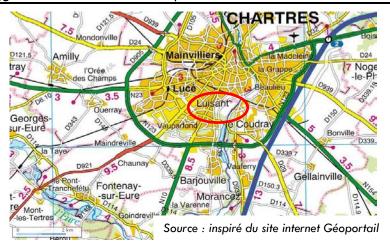
A – LOCALISATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE

A.1 - Localisation

Les propriétés de Chartres métropole, sont localisées dans le département de l'Eure-et-Loir, sur les communes de Chartres et de Luisant, à 137 m d'altitude, au centre du département. Elles sont situées sur la Vallée de l'Eure. (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

Région : Centre-Val de Loire Département : Eure-et-Loir Canton : Chartres Sud-Ouest

Communauté d'agglomération : Chartres métropole



A.2 – Description sommaire

Les propriétés sont situées au sud de Chartres, au bord de l'Eure (voir la carte localisation page 8). En 2013, 40216 habitants résident à Chartres. La superficie du territoire communal est de 16,87 km². 6 757 habitants résident sur la commune de Luisant, sur une superficie de 4,39 km² et plus de 125 000 habitants sur l'agglomération chartraine.

Les milieux naturels présents sur les propriétés sont des prairies (appelées prairie de Luisant) plus ou moins humides, offrant une diversité de milieux pour la faune. On trouve des prairies broyées et des prairies pâturées par des chevaux ou encore des prairies humides en développement naturel. Un réseau de fossés et des alignements de saules têtards sont également en place. L'Eure traverse les propriétés (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

B - STATUT DU SITE

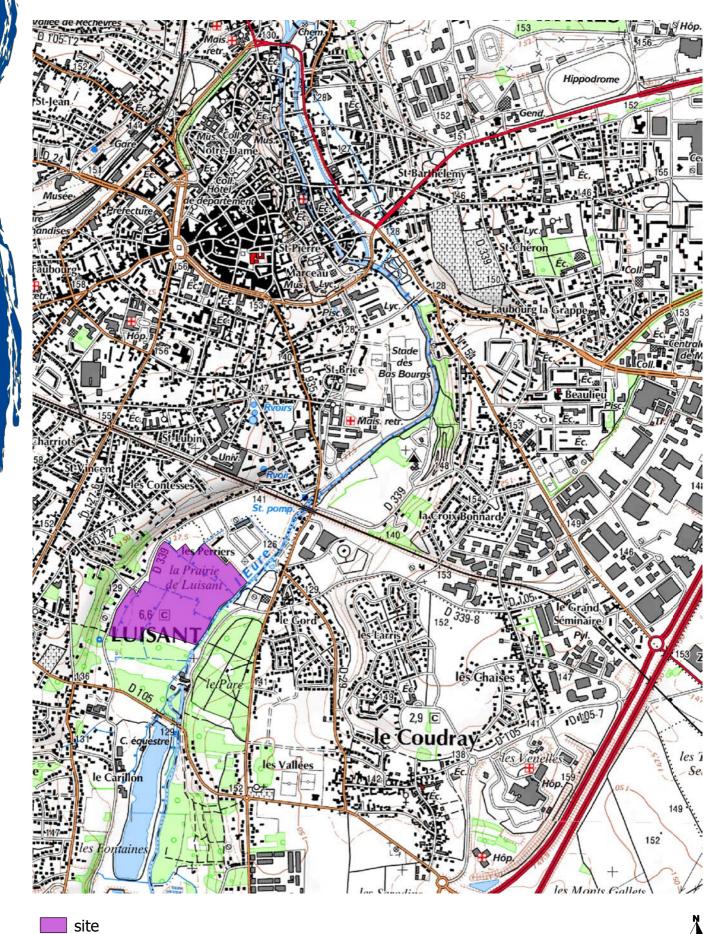
B.1 – Foncier

Sur la prairie de Luisant, Chartres métropole est propriétaire de 8 parcelles réparties sur 18,62 ha. Les parcelles de la prairie de Luisant ont été acquises en 1999. Lors de la création du plan vert en 2003, de nouvelles parcelles ont été achetées. Par ailleurs, en 2008, suite au projet de création de sentiers de promenade pédestre et cycliste, de nouvelles parcelles ont été achetées (voir la carte foncier, page 9) (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).





LOCALISATION EN 2016



360 mètres

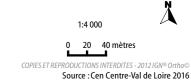
1:18 000



SITUATION FONCIERE EN 2016



parcelles cadastrales



Réalisation: MH, novembre 2016

B.2 - Inventaire-Protection

- La propriété de Chartres métropole est intégralement classée en site Natura 2000 : « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents» (Zone spéciale de conservation FR2400552). Aucun contrat n'a été engagé à ce jour (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

Le réseau Natura 2000

La politique de l'Union Européenne en faveur de la conservation de la nature repose sur deux textes législatifs :

- la directive Oiseaux du 2 avril 1979, ainsi que ses directives modificatives, vise à protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres y compris les œufs de ces oiseaux, leurs nids et leurs habitats ;
- la directive Habitats/Faune/Flore, plus communément nommée directive Habitats, du 21 mai 1992 vise au maintien de la biodiversité dans les États membres de l'Union européenne en définissant un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages (hors oiseaux), et des habitats d'intérêt communautaire.

Entre autres mesures, il est prévu la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces protégés, dénommé « Natura 2000 », constitué par :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des 182 espèces et sous-espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des 253 types d'habitats, des 200 espèces animales et des 434 espèces végétales figurant aux annexes de la directive Habitats.

La mise en place de ce réseau se réalise en deux étapes principales :

- directive Oiseaux : inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) => Zones de Protection Spéciale (ZPS) => réseau « Natura 2000 »;
- directive Habitats (Annexe I, Types d'habitats, Annexe II, Espèces) : proposition de sites d'importance communautaire => Zones Spéciales de Conservation (ZSC) => réseau « Natura 2000 ».

Il existait par ailleurs une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 mais qui a été déclassée faute d'espèces déterminantes.

C - MILIEU PHYSIQUE

C.1 – Climat

L'Eure-et-Loir présente un climat océanique dégradé, non dénué de contrastes. A l'ouest, les collines du Perche accrochent les flux océaniques chargés d'humidité. A l'est, le plateau beauceron accuse une nette diminution des précipitations et une augmentation du cumul des températures.

Sur la Vallée de l'Eure, les précipitations sont faibles, voisines de 600 mm par an mais réparties tout au long de l'année. A Chartres, la température moyenne maximale annuelle est de l'ordre de 14°C et la température moyenne minimale est de l'ordre de 6°C sur la période 1971-2000. Avril est le mois le moins pluvieux avec pour médiane 35 mm en Beauce. La pluviosité, estivale est très homogène dans tout le département. Le mois de novembre est le plus pluvieux de l'année avec 50 à 60 mm en Beauce.

Ces données macroclimatiques sont localement modifiées par la présence de cours d'eau, la topographie, l'exposition, le couvert végétal... autant d'éléments qui participent à la différenciation de l'expression des groupements végétaux (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

C.2 – Géologie-Pédologie-Hydrogéologie

Sur la Vallée de l'Eure, 3 formations géologiques composent des aquifères¹ :

- la nappe des calcaires de Beauce constitue l'un des plus importants aquifères de France. En Eure-et-Loir, elle occupe le quart sud-est du département. Elle surmonte la craie à l'est de l'Eure et du Loir. Les fluctuations saisonnières et interannuelles sont importantes, accentuées par une exploitation intensive de la nappe (BRGM),
- la **nappe de la craie Sénoturonienne** protégée par son écran d'argile à silex est productive lorsqu'elle est fracturée et a été altérée : au niveau des failles et des vallées,
- la nappe des alluvions de l'Eure est en relation avec ces deux nappes précédentes qu'elle draine. Dans les gravières elle affleure. Les matériaux grossiers et propres (sans argiles) n'assurent pas de filtration et réduisent le colmatage des berges de ces étangs (Hydratec, 2002).

La prairie de Luisant fait partie du lit majeur de l'Eure, caractérisée par une quasi-platitude, dénivelé de 0.3% depuis la base du coteau jusqu'à la rivière et par une inclinaison de la vallée d'amont en aval inférieure à 1 %. On peut supposer l'existence d'un léger bourrelet alluvial parallèle à l'Eure, perceptible à partir de l'encaissement des fossés transversaux, une trentaine de mètres avant leur confluence avec la rivière, à moins qu'il ne s'agisse d'un modelé artificiel formé par l'accumulation des matières issues des curages de l'Eure (District de Chartres, 1999). La prairie est soumise aux inondations hivernales et peut être recouverte par environ 1.50 m d'eau lors des crues décennales.

La surface topographique est intimement liée aux niveaux phréatiques. Dans le fond de vallée, deux aquifères se confondent :

- **une nappe sous-jacente** qui imprègne le substratum crayeux de la vallée. Elle provoque des désagrégations de la craie tendant à la constitution d'un réseau karstique, cette nappe est dite captive. Elle se trouve bloquée par une autre nappe dite nappe alluviale,
- la nappe des alluvions de l'Eure dont les niveaux sont intimement liés à la rivière Eure et à ses variations de débit. La surface de la vallée est soumise régulièrement à des affleurements de cette nappe à la faveur des remontées capillaires et lorsque l'Eure dépasse son niveau (District de Chartres, 1999).

C.3 – Hydrologie

• L'Eure au niveau départemental

L'Eure traverse le département d'Eure-et-Loir. Elle prend sa source à Marchainville (Orne) à 222 m d'altitude et se jette dans la Seine à Martot (Eure) après un parcours total de 228 km. Elle traverse 3 départements (Orne, Eure-et-Loir et Eure) et son bassin versant couvre 5 935 km². En Eure-et-Loir, elle parcourt 139 kilomètres sur la partie nord du département. La portion de son bassin versant qui s'y inscrit est de 1 364 km². Son débit moyen interannuel, mesuré à Louviers peu avant l'embouchure avec la Seine, est de 26,2 m³/s. A Ver-lès-Chartres, le débit moyen interannuel est de 2,39 m³/s.

L'Eure est une rivière très artificialisée, équipée essentiellement au siècle dernier pour la production d'énergie hydraulique. Le réseau complexe de bras est un héritage de ce passé.

¹ Formations géologiques contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituées de roches perméables et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation.

Sur le bassin versant de l'Eure amont, l'agriculture est la principale activité économique, la Surface Agricole Utilisée représente 72 % de la superficie totale.

Près des sources, l'Eure coule sur les sables du Perche. Elle est alimentée par de nombreux ruisseaux et sources aux débits faibles (1 à 5 L/s). En aval de la Loupe, ces petits affluents disparaissent du fait de l'apparition du substratum de craie marneuse dont la perméabilité plus importante contraint un écoulement permanent. A partir de Pontgouin, la vallée s'élargit, le fond devient plat et l'Eure forme alors de nombreux bras secondaires. Le cours d'eau est régulièrement entrecoupé par d'anciens moulins et de nombreuses ballastières qui bordent la rivière et sont susceptibles d'amplifier l'évaporation de l'eau en été. Ces plans d'eau creusés par l'Homme, notamment entre Courville-sur-Eure et Fontenay-sur-Eure ainsi qu'en aval de Chartres, sont un héritage des activités passées. La majeure partie d'entre eux émanent d'anciennes carrières d'extraction de matériaux alluvionnaires.

Au niveau de Fontenay-sur-Eure, des apports d'eau de la nappe de craie provoquent une augmentation de débit en période d'étiage et une baisse de la température de l'eau l'été. La nappe de craie, protégée par son écran d'argile à silex, est productive lorsqu'elle est fracturée et a été altérée. Au contact des calcaires plus fermes de la Beauce, l'Eure change brusquement de direction. A la faveur d'une modification tectonique, elle s'oriente vers le nord, poursuivant son parcours dans la craie en s'encaissant progressivement.

La plaine alluviale de l'Eure est organisée en plusieurs terrasses fluviatiles distinctes. Ces terrains sont le siège de nappes régionales telles que la nappe de la craie, la nappe des calcaires de Beauce et la nappe des sables de Fontainebleau qui jouent un rôle dans l'alimentation de l'Eure et de ses affluents (SIAVE) :

L'Eure est également alimentée par de nombreux ruisseaux secondaires et fossés pérennes et non pérennes. Sur l'ENS, ce sont :

- le ruisseau du bois des Vaux, non pérenne, confluent avec l'Eure au Pont-Tranchefêtu
- l'Houdouenne, pérenne, confluent avec l'Eure à Ver-les-Chartres
- le Berthelot, pérenne, confluent avec l'Eure à Thivars
- le Poulain, pérenne confluent avec l'Eure à Morancez

On note également la présence de vallées affluentes en tant que vallées sèches qui ont, pour la plupart été reprofilées au cours du 20ème siècle avec une forme trapézoïdale pour permettre au débit de s'écouler rapidement vers l'Eure sans mettre en charge le système de drainage agricole (SIAVE).

Par ailleurs, le département de l'Eure-et-Loir se trouve en tête de bassin pour les rivières Eure et Loir. Les pollutions induites sur les eaux en tête de bassin se répercutent alors au niveau des eaux en aval. D'où l'importance de mener un programme d'actions pour la préservation de l'eau sur le département d'Eure-et-Loir, impactant les eaux du département mais aussi les zones en aval des cours d'eau, dans les autres départements (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

• Réseau hydrographique sur le site

La prairie est traversée par un réseau de fossés, recreusés en 2000 par Chartres métropole (voir la carte du réseau hydrographique 13). Plusieurs sources en bas de coteau à l'ouest de la prairie et des buses de réseau pluvial débouchent dans la prairie. Le réseau de fossés est

connecté à l'Eure, traversant les propriétés de Chartres métropole dans sa partie est.

Depuis 2009, la gestion différenciée menée sur les fossés est très bénéfique. Elle a permis de recréer une diversité naturelle d'écoulement comme on peut le voir sur la photo ci-contre, avec des petits méandres, grâce au développement de la flore. La végétation sur les berges est par ailleurs un refuge pour la faune comme les libellules ou les oiseaux (tel que le Râle d'eau).





fossé

mare

site

frayère

Réseau hydrographique en 2016



170 mètres

- Résultats des Relevés piézométriques de la prairie de Luisant

En 2004, la communauté d'agglomération de Chartres a missionné un bureau d'études, SIEE Ginger Environnement pour réaliser un suivi sur une année des paramètres hydrologiques de la prairie. Dans ce cadre, 6 piézomètres ont été placés sur la prairie, afin de suivre les variations de la nappe sous-jacente et de la nappe alluviale. Des échelles limnétriques ont été installées sur les deux mares de la prairie. De même, des mesures de débit ont été effectuées sur la source Maunoury, rue de la Vallée de l'Eure. En aval de la prairie une échelle limnétrique est également en place au niveau des trois ponts, à Chartres.

Depuis la mise en place des piézomètres, Chartres métropole a réalisé des relevés fin 2008 et 2009. Deux stations de jaugeage de débits sont situées sur l'Eure en Eure-et-Loir. L'une est située à Saint-Luperce, en amont de Morancez et l'autre est située à Charpont en aval de Morancez.

Des relevés ont été réalisés en 2004, puis fin 2008 et 2009 mais il est difficile de comparer deux années entre elles, car les mesures n'ont pas été effectuées sur les années 2008 ou 2009 complètes, les conclusions risquent d'être biaisées. Cependant au vu des données existantes, les niveaux des piézomètres sont en corrélation avec le niveau de l'Eure.

Une analyse sur les cinquante années de données de l'échelle limnétrique des trois ponts, montre une homogénéité des niveaux de l'Eure et de la prairie, liée au contrôle de la vanne de la Courtille en aval de la prairie. L'inondation de la prairie n'est répertoriée que quelques jours par an (Ginger Environnement, 2005). D'après l'étude menée par Ginger Environnement en 2004 sur la prairie de Luisant, à partir des valeurs moyennes des relevés des piézomètres, les parties nord-ouest et le long de l'Eure sont les zones les plus humides (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

D.1 – Acteurs et usagers

D.1.1 Collectivités

Le site d'étude se trouve sur les communes de Chartres et Luisant.

• Commune de Chartres

Chartres est la préfecture d'Eure-et-Loir. En 2013, 40216 habitants (appelés les Chartrains et les Chartraines) résident sur la commune de Chartres, sur une superficie de 16.87 km². Elle fait partie de Chartres métropole.

De nombreux établissements scolaires sont présents sur la commune :

- 13 écoles maternelles,
- 12 écoles élémentaires,
- 4 écoles primaires,
- 6 collèges,
- 5 lycées d'enseignement supérieur,
- 1 lycée d'enseignement agricole est situé à Sours à l'est de l'agglomération chartraine.

Concernant l'enseignement supérieur, une antenne de la faculté de sciences d'Orléans est implantée à Chartres, de même qu'un ESPE, un IUT et une école polytechnique.

• Commune de Luisant

En 2012, 6 757 habitants résident sur la commune de Luisant. La commune intégrée Chartres métropole. Divers établissements scolaires sont présents : 2 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 collège et 1 lycée.

• Communauté d'agglomération de Chartres (Chartres métropole)

Depuis 2013, Chartres métropole regroupe 47 communes parmi lesquelles Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Champhol et Le Coudray pour les plus importantes, pour une population globale de 125 751 habitants (Chartres métropole, site internet). L'objectif est de proposer des services et équipements aux usagers qui ne pourraient être pris uniquement à la charge des communes. Pour cela Chartres métropole développe cinq compétences obligatoires (développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace communautaire et transports urbains, équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire, politique de la ville d'intérêt communautaire, lutte contre l'incendie et secours), 5 compétences optionnelles concernant notamment l'eau et l'assainissement et 8 compétences facultatives comme l'entretien de l'Eure et de ses affluents et la mise en œuvre du plan Vert.

- Plan Vert:

Plan Le ((vert de l'agglomération chartraine a adopté Chartres par 2003 métropole en concernait l'ancienne agglomération. En 2014, le plan vert a été revu et adopté pour l'ensemble du nouveau territoire regroupant les 47 communes. Ses objectifs sont de préserver et mettre en valeur les espaces verts et naturels existant sur l'agglomération et



de développer les cheminements cyclables et piétonniers afin de répondre à deux exigences essentielles :

- l'accès à tous : familles, sportifs, personnes à mobilité réduite,
- la circulation en toute sécurité, loin des axes routiers.

Une nouvelle portion piétonne et cyclable sur la prairie de Luisant a été inaugurée le 1^{er} juillet 2009. En 2014, le plan vert a été revu et adopté pour l'ensemble du territoire, qui regroupe 47 communes.

D.1.2 Valorisation du site

Dans le cadre de la politique ENS du département, des panneaux ont été installés en 2016 sur

la prairie afin de sensibiliser les promeneurs aux richesses naturelles du site. Les thématiques des panneaux sont les suivantes :

- les arbres têtards et leurs habitants,
- la prairie humide et la roselière,
- la gestion des prairies naturelles,
- le Martin-pêcheur.



Cen Centre-Val de Loire

D.1.3 Fréquentation du site

Les cheminements piétonniers et cyclables de la prairie de Luisant sont très fréquentés par le grand public, toute l'année et surtout les week-ends. La prairie compose un poumon vert au sein de l'agglomération chartraine. Il faut noter que la prairie est accessible également la nuit et les éclairages sont éteints de minuit à 6 heures (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009). Ce site est longé par de grands itinéraires nationaux de randonnée pédestre et cyclotouristique.

D.1.4 Pêcheurs

Les berges de l'Eure sont proposées en offre de pêche aux adhérents de l'AAPPMA de Chartres « La Gardonnette Chartraine », fédérée au sein de la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et de la Protection du Milieu aquatique (FDPPMA). La maison des pêcheurs qui accueille l'AAPPMA est située non loin de la prairie de Luisant, en aval. En 2007, la FDPPMA et l'AAPPMA la Gardonnette Chartraine ont aménagé une frayère à brochets sur une zone de la prairie de Luisant, en dérivation de l'Eure (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D.1.5 Chasse

La prairie de Luisant n'est pas chassée. La chasse est interdite par arrêté préfectoral depuis 1996 (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D.1.6 Canoë-kayak

L'Eure est navigable pour les barques et pédalos, entre autres sur l'Eure au niveau de la prairie de Luisant : un embarcadère « La petite Venise » permet d'y louer des barques et pédalos.

Le Club Chartres métropole Canöe-kayak, situé dans le quartier Saint-Brice à Chartres offre la possibilité de pratiquer le canoë-kayak seul ou avec un encadrement. 73 licenciés sont inscrits dans le club (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

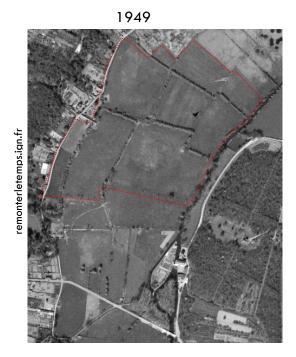
D.2 – Evolution historique

La prairie n'a pas été entretenue pendant une dizaine d'années jusqu'en 1999. Le District de Chartres (Chartres métropole actuellement) a alors acheté la prairie et a notamment entrepris des travaux de recreusement des fossés existants. Les milieux sont aujourd'hui entretenus par fauche, broyage, évolution naturelle, pour les milieux prairiaux et entretien et création pour les arbres têtards (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

1925

clôtures

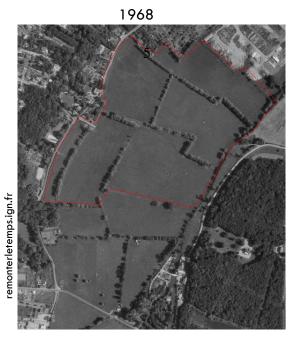
L'ensemble du site est en prairie pâturée, car utilisé par un abattoir. On peut distinguer différentes clôtures dans les parties sud. Tous les alignements d'arbres têtards existants aujourd'hui sont présents, sauf les 1, 2 (plantés en 2010) et 3. L'alignement 4 n'existe plus aujourd'hui. Le long de la route, les alignements d'arbres n'existent pas. Les mares n'existaient pas non plus. On distingue un bâtiment au niveau du parking actuel (face à la résidence des chênes, peut-être l'abattoir).



Peu d'évolutions sont à noter hormis l'alignement 4 qui a disparu.

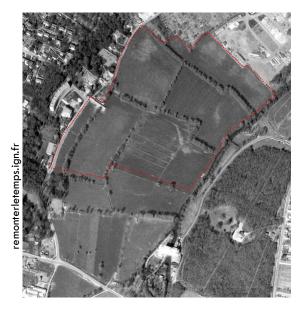


La ripisylve de l'Eure a été entretenue, de même que l'alignement d'arbres têtards 5.



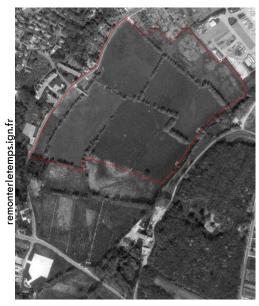
L'alignement d'arbres têtards 5 a repoussé, ainsi que quelques arbres en rive gauche de l'Eure. Quelques arbres poussent également au niveau de la limite avec les services techniques de Chartres. D'autre part, la mare à proximité de la route à l'air d'être présente.

1976

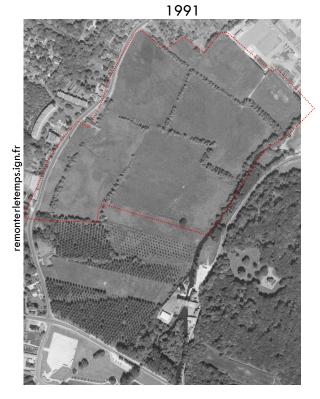


Les arbres le long des services techniques semblent avoir disparus, de même que la mare à proximité de la route. On distingue par ailleurs certaines clôtures.

198*5*



Aucune évolution n'est à noter. Les zones non loin des services techniques de couleur différente, indiquent peut-être que ces prairies ont été laissées en développement naturel.



La ripisylve de l'Eure continue de se développer. Le long des services techniques quelques peupliers ont été plantés, correspondant sans doute aux peupliers d'Italie actuels. On distingue à proximité un alignement correspondant à une zone remaniée peut-être.



On distingue toujours les différentes clôtures.



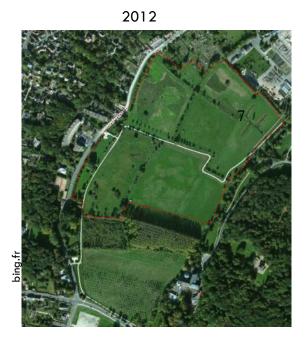
On distingue toujours les différentes clôtures et le fossé bordant les services techniques a été créé.



On distingue toujours les différentes clôtures et le site semble toujours être pâturé.



On ne distingue plus les différentes clôtures. Les deux mares ont été créées. Quelques arbres ont été plantés le long de la route. Les alignements 5 et 6 semblent avoir été entretenus. D'autre part, on peut apercevoir quelques fossés qui ont été creusés.



Les alignements le long de la route sont présents. Le cheminement et la frayère ont été créés et on peut distinguer les zones laissées en développement naturel. L'alignement d'arbres têtards 7 a en partie disparu au profit de la frayère et a été entretenu sur l'autre partie.

Document de destion 2017-	.2026 – Prairie de Li	uisant — Espace Naturel	l Sensible de la	Vallée de l'Eure

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A – HABITATS BIOLOGIQUES

A.1 – Diagnostic biologique

Chaque habitat biologique est caractérisé par un cortège floristique. Par conséquent, à partir d'un cortège floristique, on détermine l'habitat biologique concerné. Le travail de caractérisation des habitats biologiques a été réalisé à partir d'une série d'inventaires et de cartographies réalisées par le Conservatoire (Marie HOUESSE) entre mai et septembre 2016, suivant la phénologie des groupes d'espèces.

18 types d'habitats biologiques ont été recensés sur une surface totale de 19,34 ha (voir la carte habitats biologiques, page 22), la surface est différente du foncier car l'Eure n'est pas cadastrée :

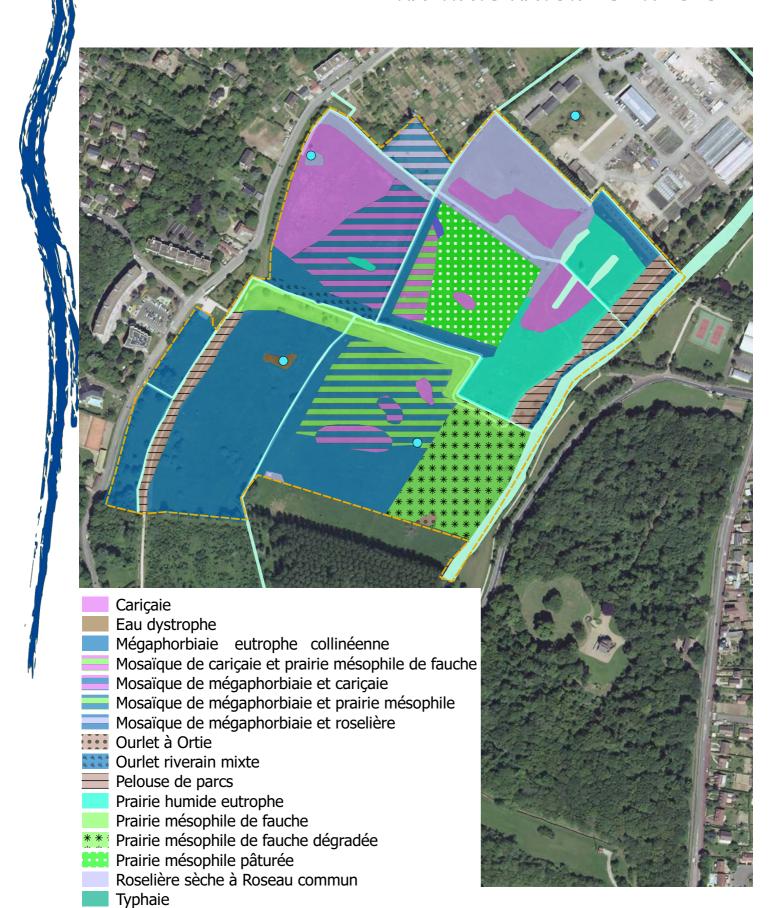
<u>Tableau 1</u>: Habitats biologiques en 2016

HABITATS	CODE CORINE	Code Natura 2000	Surface (ha)	%
HABITATS AQUATIQUES			1,28	6,62
Eau dystrophe	22.14	1	0,04	0,21
Végétation immergée des rivières	24.14	/	1,24	6,41
HABITATS HUMIDES			13,89	71,82
Prairie humide eutrophe	37.21	/	1,44	7,45
Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne	37.7	6430-1	5 , 38	27,82
Mosaïque de mégaphorbiaie et prairie mésophile	37.7X38.2	6430	1,31	6,77
Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite	37.7X53.11	6430	0,34	1 , 76
Mosaïque de mégaphorbiaie et cariçaie	37.7X53.21	6430	1,40	7 , 24
Ourlet riverain mixte	37.715	6430-4	0,27	1,40
Roselière sèche à Phragmite	53.112	/	1,54	7 , 96
Typhaie	53.13	/	0,0001	0,001
Végétation à Scirpe des marais	53.14A	/	0,02	0,10
Cariçaie	53.21	/	1,92	9,93
Mosaïque de cariçaie et prairie mésophile de fauche	53.21X38.1	/	0,27	1,40
HABITATS PRAIRIAUX			3,37	1 <i>7</i> ,43
Prairie mésophile pâturée	38.1	/	1,25	6,46
Prairie de fauche mésophile	38.2	/	0,69	3 , 57
Prairie de fauche mésophile dégradée	38.22d	/	1,41	7 , 29
Ourlet à Orties	37.715d	/	0,02	0,10
HABITATS ARTIFICIELS			0,80	4,14
Pelouse de parcs	85.12	/	0,80	4,14



HABITATS NATURELS EN 2016

METROPOLE



Végétation à Scirpe des marais Végétation immergée des rivières

Mare

Site



A.2 – Evaluation

On considère certains habitats biologiques comme patrimoniaux et donc à **préserver en priorité**. Il s'agit des habitats avec un code Natura 2000 ou relativement peu représentés au niveaux régional ou local. Sur le site d'étude, on trouve **6 habitats patrimoniaux** dont **3 habitats d'intérêt communautaire, sur 8,99 ha soit 46% de la surface totale** (ces habitats bénéficient d'une fiche descriptive ci-après). Ces milieux remarquables sont dépendants de la fonctionnalité hydrologique ainsi que de la qualité des eaux de l'Eure et de la nappe alluviale.

Tableau 2 : Habitats biologiques patrimoniaux en 2016

Habitats	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (ha)	%	Intérêts
HABITATS HUMIDES					
Prairie humide eutrophe	37.21	/	1,44	7,45	Régional ²
Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne	37.7	6430-1	5,38	27,82	
Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite	37.7X53.11	6430	0,34	1,76	Européen ³
Ourlet riverain mixte	37.715	6430-4	0,27	1,40	
Roselière sèche à Phragmite	53.112	/	1,54	7,96	اممما
Végétation à Scirpe des marais	53.14A	/	0,02	0,1	Local

² Intérêt régional : milieux référencés dans le guide des espèces et habitats déterminant ZNIEFF en Région Centre-Val de Loire.

³ Intérêt européen : milieux inscrits à l'annexe 1 de la Directives Habitats.

Prairie humide eutrophe

1

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Prairie de fauche inondable, de niveau mésohygrophile inondée en hiver (un mois par an) sur alluvions limono-argileuses.

Code Corine Biotope : 37.21. Directive Habitats : Non.

ETAT DE CONSERVATION

Habitat qui a légèrement progressé en surface et s'est amélioré (1,44 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Achillea ptarmicaAgrostis stoloniferaAlopecurus pratensisBromus racemosusCarex spicataMentha aquaticaMentha arvensisPoa trivialisPotentilla reptansRumex conglomeratusRumex crispusCarex hirta

Alopecurus pratensis Poa pratensis Dactylis glomerata Equisetum palustre Phleum pratense

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

En cas d'arrêt de la fauche, cette communauté évolue vers les formations à grands hélophytes (Phragmitaies et Baldingeraies).

En cas de pâturage, la prairie pâturée hygrophile à Potentille ansérine se développe en remplacement du pré de fauche.

FLORE PATRIMONIALE

Fléole des prés [Phleum pratense].

FAUNE PATRIMONIALE

Criquet ensanglanté [Stetophyma grossum]. Bécassine des marais [Gallinago gallinago].

Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne

2

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Communauté hygrophile de hautes herbes des sols mésotrophes engorgés par une nappe temporaire colonisant les prairies humides en absence d'intervention anthropique (fauche et pâturage).

Code Corine Biotope : 37.1. Directive Habitats : 6430-1.

ETAT DE CONSERVATION

Habitat assez préservé, qui a progressé (5,38 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Achillea ptarmica Angelica sylvestris Caltha palustris Calystegia sepium Carex acutiformis Carex riparia Cirsium palustre Epilobium hirsutum *Iris pseudacorus* Solanum dulcamara Filipendula ulmaria Lythrum salicaria Eupatorium cannabinum Thalictrum flavum Pulicaria dysenterica Lysimachia vulgaris Phalaris arundinacea Lycopus europaeus Phragmites australis Mentha aquatica Symphytum officinale

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

En l'absence d'entretien, les mégaphorbiaies eutrophes collinéennes évoluent, suite à la colonisation lente des ligneux, vers l'Aulnaie-Frênaie ou Saulaie blanche.

FLORE PATRIMONIALE

Pigamon jaune [Thalictrum flavum].

FAUNE PATRIMONIALE

Petite Tortue [Aglais urticae].

Criquet ensanglanté [Stetophyma grossum].

Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite

3

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Communauté hygrophile de hautes herbes des sols mésotrophes engorgés par une nappe temporaire colonisant les prairies humides en absence d'intervention anthropique (fauche et pâturage).

Code Corine Biotope: 37.7X53.11.

Directive Habitats: 6430.

ETAT DE CONSERVATION

Habitat assez préservé, de faible surface (0,34 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen.

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Achillea ptarmica Angelica sylvestris Caltha palustris Calystegia sepium Carex acutiformis Carex riparia Cirsium palustre Epilobium hirsutum *Iris pseudacorus* Solanum dulcamara Filipendula ulmaria Lythrum salicaria Symphytum officinale Eupatorium cannabinum Pulicaria dysenterica Lysimachia vulgaris Lycopus europaeus

Mentha aquatica

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Phragmites australis

En l'absence d'entretien, les mosaïques de mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes et roselières évoluent suite à la colonisation des roseaux vers une roselière.

FLORE PATRIMONIALE

FAUNE PATRIMONIALE

Phragmite des joncs [Acrocephalus schoenobaenus].
Rousserolle effarvatte [Acrocephalus scirpaceus].
Cisticole des joncs [Cisticola juncidis].
Bruant des roseaux [Emberiza schoeniclus].

Ourlet riverain mixte

4

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Mégaphorbiaie eutrophe, hygrophile des lisières forestières et des clairières fraîches.

Code Corine Biotope : 37.715. Directive Habitats : 6430-4.

ETAT DE CONSERVATION

Milieu assez préservé, localisé en bordure des fossés (0,27 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Epilobium hirsutum Calystegia sepium Epilobium hirsutum Eupatorium cannabinum Filipendula ulmaria Galium aparine Galium palustre *Iris pseudacorus* Lycopus europaeus Lythrum salicaria Mentha aquatica Myosoton aquaticum Phalaris arundinacea Solanum dulcamara Stachys palustris Symphytum officinale Cirsium palustre Cirsium arvense Phleum pratense Urtica dioica

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Cette communauté évolue sans intervention avec l'exhaussement du substrat vers une Saulaie blanche.

FLORE PATRIMONIALE

/

FAUNE PATRIMONIALE

Petite Tortue [Aglais urticae]. Criquet ensanglanté [Stetophyma grossum].

Roselière à Phragmite

5

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Phragmitaie des bords des rivières sur sols mésotrophes à eutrophes des milieux limono-vaseux neutrophiles.

.

Code Corine Biotope : 53.11.

Directive Habitats : Non.

ETAT DE CONSERVATION

Habitat préservé occupant les zones non pâturées et qui a augmenté (1,54 ha)

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Achillea ptarmica
Calystegia sepium
Carex acutiformis
Eupatorium cannabinum
Iris pseudacorus
Lythrum salicaria
Phragmites australis
Stachys palustris
Angelica sylvestris
Larex acutiformis
Filipendula ulmaria
Lycopus europaeus
Phalaris arundinacea
Pulicaria dysenterica
Symphytum officinale

Cirsium arvense Carex riparia

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Cette communauté évolue avec l'exhaussement du substrat vers l'Aulnaie-frênaie ou la Saulaie blanche.

FLORE PATRIMONIALE Phragmite des joncs [Acrocephalus schoenobaenus]. Rousserolle effarvatte [Acrocephalus scirpaceus]. Cisticole des joncs [Cisticola juncidis]. Bruant des roseaux [Emberiza schoeniclus]. Râle d'eau [Rallus aquaticus].

Végétation à Scirpe des marais

6

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Communauté de petits hélophytes émergeant des eaux superficielles eutrophes, stagnantes ou faiblement courantes. Formations basses, souvent étendues et très hétérogènes dominées par le Scirpe des marais.

Code Corine Biotope : 53.14A.

Directive Habitats: Non.

ETAT DE CONSERVATION

Milieu assez préservé, qui n'est plus dégradé par le piétinement des chevaux (0,02 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt moyen d'une communauté appartenant à un écosystème mare de fort intérêt écologique

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Mentha aquaticaApium nodiflorumAlisma plantago-aquatica.Myosotis scorpioidesLythrum salicariaLycopus europaeus.Eleocharis palustrisVeronica anagallis-aquatica

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Dans les mares cette formation évolue suite à l'accumulation de matière organique et à une exondation temporaire vers des formations à grands hélophytes (baldingeraie, mégaphorbiaie eutrophe ou magnocariçaie), après atterrissement. Une typhaie étant connexe à cet habitat, ce dernier peut être colonisé par les massettes.

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
/	/

B - FLORE

B.1 – Diagnostic

Lors de la caractérisation des habitats biologiques, un inventaire a été réalisé par le Conservatoire (Marie HOUESSE) pour chaque habitat biologique (voir l'annexe 1).

A noter que plusieurs inventaires floristiques ont été réalisés (voir l'annexe 2) :

- en 2015 par Eure-et-Loir Nature dans le cadre d'une étude d'incidence Natura 2000,
- en 1997-1998 par le District de Chartres (Jean-Marie MARCUZZI),
- en 1995 dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, par le Muséum d'histoire naturelle de Chartres (Pierre BOUDIER) et Eure-et-Loir Nature (François PERCHET).

En 2016, 217 espèces sont connues.

B.2 – Evaluation

Sur la totalité des espèces recensées, une espèce est protégée. Il s'agit du Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), protégé en région Centre-Val de Loire, mais non classé sur la liste rouge régionale car non menacé.

Le Pigamon jaune est présent dans presque toute l'Europe (en dehors de la Grèce), en Asie occidentale et septentrionale et en Afrique du Nord. Il se rencontre dans presque tout le territoire français; il est rare dans les Alpes, le Massif Central, les Pyrénées, le sud-ouest, et la Bretagne. (A LOMBARD, 2000). Cette plante se développe principalement dans les mégaphorbiaies ou bord de fossés. Elle est en régression principalement dans le sud de la France et est victime de la dégradation des milieux humides.



Cen Centre-Val de Loire

Sur le site, une station avait été retrouvée en 2012 et une deuxième station a été découverte en 2015. (Voir la carte des espèces patrimoniales et invasives page 31).

C - FAUNE

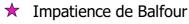
C.1 – Diagnostic

96 espèces faunistiques sont connues sur le site et sont présentées par groupes taxonomiques (voir la synthèse en annexe 3).

Une étude sur les oiseaux est en cours par Eure-et-Loir Nature et lors de l'étude floristique menée en 2015 également par Eure-et-Loir Nature, un inventaire simple des odonates a été réalisé. Dans le cadre de l'élaboration du document de gestion, le Conservatoire a mené des inventaires simples sur les odonates, les lépidoptères et les orthoptères. Les données concernant la faune sont très importantes car elles permettent d'orienter la gestion conservatoire des habitats naturels.

FLORE PATRIMONIALE ET INVASIVE EN 2016





Renouée du Japon

Pigamon jaune site

1:4 000 20 40 mètres

C.1.1 Les amphibiens

Une espèce est présente sur le site.

Tableau 3: Amphibiens en 2016

Al engle		Statut jui	ridique
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Europe	France
Pelophylax kl. esculenta (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	/	PN

PN: Protection nationale

C.1.2 L'avifaune

Plusieurs inventaires ont été réalisés :

- un inventaire en cours par Eure-et-Loir Nature (Michel DOUBLET),
- plusieurs données émanant d'Eure-et-Loir Nature entre 2002 et 2005,
- des observations en 1997-1998 par le District de Chartres (JM MARCUZZI),
- un inventaire dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, en 1995 par Eure-et-Loir Nature (Michel DOUBLET).

48 espèces sont connues sur le site, elles sont les suivantes :

Tableau 4: Oiseaux en 2016

No se de sette	NI	Statut juridique		Liste rouge	Dernière	
Nom scientifique	Nom commun	Europe	France	Centre/lle de France	observatio	
Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs		PN	VU/EN	2016	
Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle		PN	CR	2010	
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte		PN			
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue		PN		2002	
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DOI	PN, dét			
Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert				2016	
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		PN	VU/VU		
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré		PN			
Athene noctua (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche		PN, dét	NT/NT	1996	
Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		PN	NT	2009	
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		PN		2002	
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier				2017	
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire				2016	
Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris		PN		2015	
Delichon urbica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre		PN			
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		PN		2002	
mberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer		PN	NT	2009	
mberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		PN	VU		
Frithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		PN		2016	
alco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		PN		2003	
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres		PN			
Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais			CR/RE	2016	
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau			0.7.1.	2016	
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes					
arus ridibundus Linnaeus, 1766	Mouette rieuse		PN	EN	2002	
ocustella naevia (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée		PN		2016	
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		PN			
Motacilla alba yarrellii Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell		PN		2005	
Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux		PN		2002	
Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue		PN		2002	
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		PN		2003	
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet		PN	EN/NT	2009	
Phasianus colchicus Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide				2016	
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce		PN		2016	
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert		PN		2003	
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette		PN	NT/VU	2016	
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		PN		2003	
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		PN	VU/NT	2009	
Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau		dét	VU/VU	2016	
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés		PN	CR/RE	1998	
Saxicola torquatus (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		PN		2016	
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot		PN		2003	
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet					
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		PN		2016	
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins		PN			
Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc		PN		2014	

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF PN : Protection nationale DOI : Annexe 1 de la Directive Oiseaux Listes rouges Centre-Val de Loire ou lle de France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) RE : éteinte, CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

C.1.3 Les lépidoptères

Lors de la caractérisation des habitats biologiques, 14 lépidoptères ont été recensés et sont les suivants:

Tableau 5: Lépidoptères en 2016

		Statut juridique		Liste rouge	Dernière	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Europe	France	Centre	observation	
Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le)					
Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La)			NT	2016	
Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant				2010	
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun					
Epirrhoe alternata (O.F. Müller, 1764)	Alternée (L')				2009	
Macdunnoughia confusa (Stephens, 1850)	Goutte d'Argent (La)				2016	
Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx				2015	
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil					
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis					
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet					
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave				2016	
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis					
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain					
Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame					

Listes rouges Centre-Val de Loire: Catégories de menace utilisées (d'après UICN) NT : quasi menacée

C.1.4 Les orthoptères

8 espèces d'orthoptères sont connues sur le site :

Tableau 6: Orthoptères en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut ju Europe		Liste rouge Centre	Dernière observation
Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures				
Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré				
Euchorthippus elegantulus Zeuner, 1940					2016
Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun				
Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)					
Stenobothrus lineatus lineatus (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène			NT	2011
Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté		dét		2016
Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte				2011

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF

Listes rouges Centre-Val de Loire: Catégories de menace utilisées (d'après UICN) NT : quasi menacée

C.1.5 Les odonates

Un inventaire spécifique simple a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du document de gestion et dans le cadre de l'étude floristique de 2015 mené par Eure-et-Loir Nature. 11 espèces sont recensées et sont les suivantes :

Tableau 7: Odonates en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Liste rouge Centre/ lle	Dernière	
·		Europe	France	de France	observation	
Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne			CR/NT	2016	
Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur				2015	
Anax parthenope (Selys, 1839)	Anax napolitain			NT/-	2013	
Calopteryx splendens (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant					
Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle				2016	
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant					
Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain			VU/-	2012	
Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée				2015	
Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes				2016	
Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Petite nymphe à corps de feu				2015	
Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin				2016	

Listes rouges Centre-Val de Loire ou lle de France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) CR : en danger critique d'extinction, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

C.1.6 Les poissons

Une frayère à brochets a été créée en 2007 sur une des prairies, en connexion avec l'Eure, par la FDPPMA et l'AAPPMA la Gardonnette Chartraine. De plus, il existe des données piscicoles issues d'une pêche électrique menée en 2005 à Fontenay-sur-Eure, sur l'Eure, par la FDPPMA et la Brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) (voir l'annexe 3 sur les espèces faunistiques).

C.2 – Evaluation

C.2.1 Les amphibiens

Aucune espèce patrimoniale.

C.2.2 L'avifaune

Des précisions seront apportées par l'étude en cours par Eure-et-Loir Nature mais à ce jour, 13 espèces patrimoniales sont présentes, elles sont les suivantes :

Tableau 8: Oiseaux en 2016

		Statut ju	ridique	Liste rouge	Dernière
Nom scientifique	Nom commun	Europe	France	Centre/Ile de France	observation
Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus,					
1758)	Phragmite des joncs		PN	VU/EN	
Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle		PN	CR	
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte		PN		
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DOI	PN, dét		2016
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		PN	VU/VU	
Athene noctua (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche		PN, dét	NT/NT	1996
Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer		PN	NT	2009
Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		PN	VU	2016
Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais			CR/RE	2016
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet		PN	EN/NT	2009
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		PN	VÚ/NT	2009
Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau		dét	VU/VU	2016
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés		PN	CR/RE	1998

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF PN : Protection nationale DOI : Annexe I de la Directive Habitats Listes rouges Centre-Val de Loire ou lle-de-France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) RE : éteinte, CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

Le Phragmite des Joncs, Acrocephalus schoenobaenus, fréquente les végétations denses des zones humides, comme les roselières, saulaies et la végétation des canaux et fossés. Il établit son nid dans la végétation basse et dense. Le phragmite se nourrit d'insectes et d'araignées. Il est considéré comme rare en Eure-et-Loir, il est classé « vulnérable » sur la liste rouge Centre-Val de Loire et « en danger » sur la liste rouge d'Ile-de-France.



Site internet Oiseaux.net

La Bécassine des marais, Gallinago gallinago, est un limicole, fréquentant les zones humides. En France, quelques couples reproducteurs sont présents, dans l'ouest, le Cantal et la Haute-Saône. En période d'hivernage on la trouve dans les prairies humides, landes marécageuses et bords de mares ou d'étangs colonisés par les hélophytes.

Sur la prairie de Luisant, quelques individus sont notés chaque année. Sur la prairie des Trois ponts, une trentaine d'individus a été observée en 2016. Elle est le deuxième site d'hivernage pour l'Eure-et-Loir, après la vallée de la



Site internet Oiseaux.net

Conie (comm. pers., M. DOUBLET, 2016). La Bécassine des marais est classée « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale Centre-Val de

Loire et « éteinte » sur la liste rouge d'Île-de-France. Elle constitue ainsi un enjeu majeur pour le site.

Le Tarier des prés, Saxicola rubetra, est une espèce migratrice qui niche dans les milieux agricoles. La population régionale varie entre 100 et 200 individus (Nature Centre, CBNBP, 2014). Cette espèce est victime de la dégradation de ses habitats, comme l'homogénéisation des milieux, l'utilisation des pesticides et la régression des prairies de fauche, son habitat de prédilection. Le Tarier des prés est protégé en France et classé « en danger critique » sur la liste rouge régionale Centre-Val de Loire et « éteinte » sur la liste rouge d'Ile-de-France. Sur le site, il a été vu en 1998, il est probable qu'il ait disparu aujourd'hui, car non revu dans le cadre de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature en 2016.



Site internet Oiseaux.net

C.2.3 Les lépidoptères

Une espèce patrimoniale est notée sur le site, il s'agit de la Petite tortue, Aglaïs urticae, classée « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Ce papillon est commun sur le territoire français, mais il se raréfie dans la moitié nord. Il est inféodé aux mégaphorbiaies et prairies humides. Sa chenille se développe sur les Orties. Ce papillon semble influencé par les changements climatiques, régressant en plaine lors de périodes sèches et chaudes et augmentant après des étés frais et pluvieux (ALBOUY, 2009).



Cen Centre-Val de Loire

C.2.4 Les orthoptères

Deux espèces patrimoniales sont présentes sur le site et sont les suivantes :

- le Criquet ensanglanté, Stethophyma grossum, noté en zone eurosibérienne, du centre de l'Espagne à la Scandinavie et à l'Asie orientale. En France, il est signalé un peu partout, mais pas dans l'extrême sud-est. Des stations existent dans tous les départements de la région Centre-Val de Loire. En raison des atteintes portées aux zones de marais, le Criquet ensanglanté compte aujourd'hui parmi les espèces d'orthoptères subissant un fort déclin de ses populations et de ses sites d'accueil. Il est par ailleurs déterminant ZNIEFF. Le Criquet ensanglanté vit au bord de l'eau et dans les milieux inondés, il fréquente exclusivement les prairies hygrophiles, les biotopes riverains, les roselières et parfois les prairies plus mésophiles mais présentant un engorgement hivernal. Sur le site, il est présent surtout au niveau de la frayère.



Cen Centre-Val de Loire

- le Criquet de la Palène, Stenobothrus lineatus, largement répandu en France et présent dans tous les départements de la région où il est assez commun mais sans être abondant (Nature Centre, CBNBP, 2014). Cette espèce est caractéristique des pelouses et ourlets calcaires (HOUARD, 2007, DOHOGNE, 2013). Il est classé « quasimenacé » sur la liste rouge régionale. Sur le site, il avait été vu par Stéphane JAULIN de l'OPIE, probablement sur les secteurs les plus écorchés et tondus régulièrement.



PR Rault

C.2.5 Les odonates

3 espèces patrimoniales sont présentes sur le site et sont les suivantes :

La Grande aeshne, Aeshna grandis, espèce présente de l'ouest de l'Europe jusqu'en Sibérie. Elle se reproduit dans les eaux riches en végétation aquatique et rivulaire et les adultes sont plutôt inféodés aux zones boisées. La Grande aeshne est présente historiquement en région Centre-Val de Loire, excepté dans le Cher mais d'après les données récentes, l'espèce n'est présente que dans le Loiret et l'Eureet-Loir. Elle est classée « en danger critique » sur la liste rouge régionale Centre-Val de Loire et « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale d'île-de-France. Sur l'ENS de la Vallée de l'Eure, elle a ⁽୧୯୫) ଅଧ୍ୟ ପ୍ରଥମ ପ୍ରଥମ ଓଡ଼ିଆ ସ



Fontenay-sur-Eure et Saint-Georges-sur-Eure. Sur la prairie de Luisant, elle a été observée sur

l'Eure.

L'Agrion nain, Ischnura pumilio, se développe dans les milieux tels que des mares, sources, étangs ou fossés. D'affinité subméditerranéenne, son aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest jusqu'en Chine. En France, il est présent dans la plupart des départements mais semble plus localisé au nord. En région Centre-Val de Loire, il est peu courant et plutôt localisé. Cet agrion détient un fort pouvoir de colonisation sur les milieux humides pionniers. Il avait été observé en 2012 sur un fossé de la prairie.



Cen Centre-Val de Loire

L'Anax napolitain, Anax parthenope, fréquente les eaux stagnantes à faiblement courantes en milieux ouvert ou fermé. C'est une espèce commune en région méditerranéenne, qui semble en expansion dans notre région où il est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge.



Cen Centre-Val de Loire

D– FACTEURS LIMITANTS

D.1 – Tendances naturelles

D.1.1 Dynamique hydrologique

Les quantités d'eau des fossés, de l'Eure, des nappes d'eaux alluviales et nappe sous-jacente influent directement sur le caractère humide des zones et par conséquent sur le caractère intrinsèque des habitats biologiques présents sur les espaces naturels de Chartres métropole. Les travaux de recreusement des fossés, réalisés en 2000, ont engendré un assèchement des prairies, conduisant à la perte d'habitats biologiques auxquels étaient inféodés faune et flore (amphibiens, odonates, hydrophytes...). Par ailleurs, les précipitations étant en baisse depuis quelques années, les quantités d'eau présentes dans les fossés, nappes d'eau et dans l'Eure remettent relativement en cause le caractère humide des prairies.

Il faut souligner que la pose de seuils sur quelques fossés, réalisée avec une planche en bois et avec des anciens troncs d'arbres ont été bénéfiques pour la dynamique hydrologique, permettant de limiter la vitesse d'écoulement de l'eau et ainsi conserver le caractère humide des milieux aquatiques et adjacents.

D.1.2 Périodes d'intervention de gestion

Afin d'atteindre les objectifs de gestion, fixés plus loin dans le document, certaines précautions sont à prendre en compte, notamment les périodes d'intervention de gestion, fonction de la phénologie des espèces végétales et animales. En effet, les sensibilités biologiques des espèces patrimoniales (et communes) correspondent à des périodes stratégiques de reproduction et de développement des jeunes individus. Les contraintes d'inondation ou humidité importante des sols sont également à prendre en compte pour le choix de la période de gestion optimale.

<u>Tableau 9</u>: Période d'intervention sur les différents milieux du site de la prairie de Luisant sur les propriétés de Chartres métropole

Types de travaux	Période d'intervention	Espèces (ou groupes d'espèces) indicatrices
PRAIRIE MESOPHILE, MEGAPHORBIAIE, PRAIRIE HUMIDE EUTROPHE, OURLET RIVERAIN MIXTE, PELOUSES DE PARCS, CARIÇAIE		
Fauche avec exportation	Après le 15 juin, en laissant des bandes et zones refuges	orthoptères, avifaune, lépidoptères
Fauche avec exportation des bandes et zones refuges	Après le 1 ^{er} octobre	orthoptères, avifaune, lépidoptères
Pâturage	Avril-novembre	orthoptères, avifaune, lépidoptères
ROSELIERES		
Fauche avec exportation	Automne-hiver	avifaune
ARBRES TETARDS		
Taille	Hiver	avifaune, coléoptères

D.1.3 Ecologie des espèces patrimoniales

L'écologie des espèces patrimoniales peut orienter les modalités de gestion conservatoire, comme les périodes d'intervention en fonction des niches écologiques des espèces (habitat naturel, nourriture, phénologie...).

D.1.4 Dynamique des plantes invasives

Deux espèces végétales considérées comme invasives et une sur la liste de veille des espèces végétales invasives sont présentes sur les propriétés :

- la Renouée du Japon: Originaire d'Asie, la Renouée du Japon a été introduite en 1825 en Europe, pour ses qualités ornementales, mellifères et fourragères (bien qu'elle soit peu appréciée des animaux). Naturalisée à la fin du 19ème siècle, elle est devenue envahissante en Europe après une période de latence de 100 ans environ. En France, elle a été introduite volontairement en 1939 comme plante ornementale. Elle peut atteindre jusqu'à 3 m de haut et ces rhizomes (tiges souterraines) jusqu'à 3 m de profondeur. La croissance rapide, le feuillage abondant et la sécrétion de substances toxiques sont autant d'armes qui réduisent la biodiversité et nuisent aux espèces locales. Les travaux routiers ou les transports de matériaux facilitent leur prolifération par la présence de racines dans les remblais et la création de sols nus facilement colonisables.

- le Robinier faux-acacia (présent à proximité): espèce exogène d'origine nord-américaine, qui peut banaliser les boisements naturels en s'installant dans les espaces ouverts suite à une coupe ou à un phénomène naturel (tempête, foudre, feu...). Le Robinier faux-acacia est une espèce pionnière héliophile se développant sur les sols secs et biens drainés (remblais, talus, surfaces dénudées par la dynamique fluviale dans le lit majeur des fleuves...).
- **l'Impatience de Balfour :** espèce non considérée comme invasive en région Centre-Val de Loire mais inscrite sur la liste de veille. Une petite station a été vue en 2015 dans le cadre de l'étude floristique d'Eure-et-Loir Nature et Chartres métropole est intervenue pour l'éliminer.

Il faut noter que dans le précédent document de gestion, l'Erable negundo avait été noté, Chartres métropole les a abattus et les a remplacés par d'autres espèces locales.

3 espèces animales considérées comme invasives sont présentes sur les propriétés :

- Le Ragondin: originaire d'Amérique du sud, il fut importé en France à la fin du 19è siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Des animaux furent lâchés ou se sont échappés et ont ainsi pu coloniser le territoire français.
- **Le Rat musqué**: originaire d'Amérique du nord, il fut importé en France au début du 20è siècle également pour l'exploitation de sa fourrure. Des animaux furent lâchés ou se sont échappés et ont ainsi pu coloniser presque l'ensemble du territoire français.

Ces espèces posent de sérieux problèmes quant au maintien des berges de rivières et fossés. Ils creusent des terriers et galeries dans les berges, déstructurant et fragilisant ces dernières.

- La Coccinelle asiatique: Originaire du sud-est de l'Asie, elle fut importée en Belgique pour la lutte biologique. Elle colonise alors la France depuis le début des années 2000, par le Nord. Cette espèce entre en compétition (pour la nourriture, l'espace...) avec les coccinelles indigènes et se nourrit également des larves de coccinelles indigènes.

Ces espèces végétales et animales présentent un danger pour la sauvegarde des habitats biologiques et de la biodiversité.

D.2 – Tendances induites par l'Homme

D.2.1 Qualité physico-chimique et biologique de rivière Eure

La qualité physico-chimique de l'Eure a été évaluée en 2011 selon les grilles du Système d'Evaluation de la Qualité-Eau (SEQ-Eau). Les affluents de l'Eure ne disposent pas de données d'évaluation de la qualité de l'eau.

<u>Tableau 10</u>: Qualité physico-chimique de l'Eure à Ver-lès-Chartres, en 2011

Paramètres suivis	Qualité de l'Eau
Matières organiques et oxydables (MOOX)	
Provenant pour l'essentiel des rejets domestiques et industriels, les MOOX consomment l'oxygène de la rivière.	Bonne
Matières azotées (hors nitrates)	
Issues des rejets domestiques et industriels, les matières azotées contribuent au développement excessif d'algues dans l'eau et peuvent avoir des effets toxiques sur les écosystèmes de la rivière.	Bonne
Nitrates	
Liés à la céréaliculture intensive (dans le cas présent), les nitrates constituent un handicap à la production d'eau potable par ruissellement et par infiltration dans les nappes d'eau et favorisent le développement excessif de végétaux aquatiques.	Médiocre
Matières phosphatées	
Principales responsables de l'eutrophisation des rivières (et plans d'eau), les matières phosphatées sont essentiellement contenues dans les rejets domestiques.	Moyenne

D.2.2 Prélèvements d'eau

Les nombreux prélèvements d'eau, en particulier les pompages agricoles, pratiqués sur le plateau beauceron induisent une baisse des nappes d'eau calcaires de Beauce et nappe de la craie mais également des rivières, comme l'Eure.

TROISIEME PARTIE : DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL

A – DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan	Opérations	Priorité	Code
	Dynamique fluviale	Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable	Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable	1	GH1
caractère inondable	Période d'intervention Ecologie des espèces		Pâturage des prairies à caractère inondable	1	GH2
(mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces		Maintenir et restaurer les roselières nécessaires à la reproduction des oiseaux paludicoles	Fauche tardive des roselières	1	GH3
qui y sont inféodées (Phragmite des oncs, Râle d'eau, orthoptères,		Restaurer les sites de reproduction potentiels pour les amphibiens	Curage des mares	2	GH4
odonates)		Maintenir la fonctionnalité des zones humides et des annexes fluviales	Gestion du niveau d'eau de l'Eure pour la fonctionnalité de la frayère à Brochets et suivi annuel de la frayère	2	2 SE1
			Installation de seuils sur certains fossés ou reprofilage de berges	2	GH5
		Lutter contre les espèces invasives	Veille sur la Renouée du Japon		GH6
			Piégeage du ragondin et rat musqué		GH7
Favoriser la naturalité des		Maintenir les ripisylves et haies de	Entretien des fossés	2	GH8
boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (oiseaux, chiroptères, coléoptères saproxyliques)	Dynamique de végétation Période d'intervention	fossés	Entretien des ripisylves et haies de fossés	3	GH9
Maintenir un maillage d'arbres êtards nécessaire au développement des coléoptères saproxyliques et des chiroptères		Maintenir et restaurer le maillage d'alignements d'arbres têtards	Entretien et création d'alignements d'arbres têtards	1	GH10
Améliorer les connaissances	Lacunes de connaissances	Approfondir la connaissance des	Réalisation d'inventaires concernant les chiroptères	1	SE2
loristiques et faunistiques		espèces	Réalisation d'inventaires concernant l'avifaune	1	SE3
			Réalisation d'inventaires concernant les amphibiens	2	SE4
			Réalisation d'inventaires concernant les coléoptères		
			saproxyliques		2 SE5
			Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères, lépidoptères et odonates	3	SE6
Optimiser la gestion du site		Assurer le suivi administratif et technique régulier	Assurer le lien avec les responsables des services techniques de Chartres métropole		I AD1
Opininiser ia gesiion au site	/		Réactualisation du document de gestion	+	AD1

OPERATIONS TECHNIQUES 2017-2026



- GH1 Fauche et broyage des prairies à caractère inondable
- GH4 Curage de mares
- GH3 Fauche tardive des roselières
- GH2 Pâturage des prairies à caractère inondable
- GH7 Piégeage du ragondin et rat musqué
- • GH5/GH8 Entretien des fossés et installation de seuils ou reprofilage de berges
- GH9 Entretien des ripisylves et haies de fossés
- GH10 Entretien et création des arbres têtards
- ▲ GH6 Veille sur la Renouée du Japon

B – LES OPERATIONS DE GESTION

B.1 – Gestion

GH 1 – Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable

OBJECTIFS DU PLAN:

OBJECTIFS A LONG TERME: Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite

des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)

Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable

PRIORITE:

LOCALISATION: Prairies 1-2-3-4-5-8

SUPERFICIE: 10,7 ha

DESCRIPTION DE LA GESTION:



Dans l'idéal, l'ensemble des prairies non pâturées pourra être géré par fauche avec exportation. Sinon, les prairies 1 et 3 pourront être gérées par broyage en alternant les zones chaque année, dans le but de conserver au mieux les mégaphorbiaies et prairies hygrophiles, de diversifier les milieux et de conserver des bandes refuges pour la faune (oiseaux, insectes) chaque année. Les prairies 4 et 5 ainsi que les abords du chemin ouest-est pourront être gérés par fauche avec exportation en laissant des bandes refuges en périphérie. Le broyage et la fauche seront effectués de manière centrifuge afin de permettre à la faune de pouvoir s'enfuir. (voir l'annexe 4 sur la fauche centrifuge).

Prairie 1 :

Fauche/Broyage d'une zone par an

Prairie 3:

Fauche/Broyage d'une zone par an, excepté la roselière (voir GH 3)

Prairie 4:

La prairie abrite la frayère à Brochets, cette zone sera fauchée à des dates différentes dans le but de préserver la végétation hydrophyte des bras de la frayère. Les bras de la frayère seront fauchés à partir du 1 er octobre. En revanche, la prairie sera fauchée après le 15 juin, en conservant des bandes refuges, tous les ans

Prairie 5 : la prairie sera fauchée après le 15 juin, en conservant des bandes refuges, tous les ans Prairie 8, zones M/L et N

Fauche/Broyage tous les 2 ans (tous les ans si colonisation des ligneux). Les zones M et L correspondent aux zones des abords du fossé. La zone M correspond à la zone entre le fossé et la clôture de la prairie pâturée. Une année sur deux les zones L/M seront fauchées/broyées en alternance, la zone N sera broyée une année sur 2, les zones O et P fauchés/broyés une année sur deux.

PERIODE D'INTERVENTION : Fauche/Broyage après le 1e octobre pour toutes les prairies, excepté les prairies 4 et 5 qui seront fauchées après le 15 juin et après le 1e octobre pour les bras de la frayère.

COUT DE REFERENCE: broyage 500€/ha, fauche: 2000€/ha (si prestation) PERSONNEL CONCERNE: Chartres métropole, prestataire

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : BROYAGE ET FAUCHE

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	B,D,L,N,P, chemin,4, 5=6.4 ha	C,E,M,O, chemin,4, 5=6.6 ha	A,D,L,N,P, chemin,4,5 =6.65 ha	B,E,M,O, chemin,4, 5=6.9 ha	C,D,L,N,P, chemin,4, 5=6.1 ha	A,E,M,O, chemin,4, 5=7.1 ha	B,D,L,N,P, chemin,4, 5=6.4 ha	C,E,M,O,c hemin,4,5 =6.6ha	A,D,L,N,P, chemin,4, 5=6.65 ha	B,E,M,O, chemin,4 ,5=6.9 ha
Coût d'investi- ssement	12800€	13200€	13300€	13800€	12200€	14200€	12800€	13200€	13300€	13800€

GH 2 – Pâturage des prairies à caractère inondable

OBJECTIFS A LONG TERME:

Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)

OBJECTIFS DU PLAN:

Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable

PRIORITE:

1

LOCALISATION: Prairies 2-6-7

SUPERFICIE: 6,10 ha

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Les prairies 2, 6 et 7 seront pâturées telle la gestion actuelle, en adaptant le chargement de pâturage. Le but est de diversifier les modalités de pâturage afin d'observer une diversification d'habitats biologiques. Aucun affouragement ne sera effectué.



PERIODE D'INTERVENTION:

Prairie 2:

Chargement de pâturage : 0.5 UGB²/ha soit 2 chevaux d'avril à mai et de septembre à octobre

Prairie 6:

Chargement de pâturage : 0.5 UGB/ha soit 2 chevaux d'avril à novembre

Prairie 7

Exclusion de la partie J la première période de pâturage puis ouverture de la prairie dans sa totalité au pâturage : Chargement de pâturage : 0.60 UGB/ha pour la première période soit 3 chevaux de mai à juillet.

0.47 UGB ha soit 2 chevaux d'août à novembre

COUT DE REFERENCE : / PERSONNEL CONCERNE : Carillon, Chartres métropole

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : Le centre équestre le Carillon est chargé dans le cadre d'une convention signée avec Chartres métropole, d'amener les chevaux et de remplir les abreuvoirs. Chartres métropole serait chargé de déplacer la clôture temporaire de la prairie 7.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6 , 10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6 , 10 ha	6,10 ha
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

² UGB : Unité Gros Bétail, unité agricole utilisée afin d'unifier les différentes catégories d'animaux et calculer le chargement de pâturage, en lien avec la surface, la durée de pâturage et le milieu naturel présent. On considère un pâturage extensif jusqu'à 0.5 UGB/ha/an.

GH 3 – Fauche tardive des roselières

OBJECTIFS A LONG TERME:

Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)

OBJECTIFS DU PLAN:

 Maintenir et restaurer les roselières nécessaires à la reproduction des oiseaux paludicoles

PRIORITE:

LOCALISATION: Roselière SUPERFICIE: 1,54 ha

DESCRIPTION DE LA GESTION:

La roselière est présente dans la prairie 3 et en périphérie de la prairie 4. Elle a augmenté par rapport au précédent document de gestion. La roselière sera divisée en 2 parties, qui seront fauchées avec exportation en alternance, dans le but de conserver des zones refuges, avec une année de repos (aucune intervention).



PERIODE D'INTERVENTION: automne-hiver

COUT DE REFERENCE: 3000€/ha (si prestation) PERSONNEL CONCERNE: Chartres métropole

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION:

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	R2 =0,74ha		R1=0,8ha	R2		R2	R1		R2	R1
Coût d'investissement	2220€		2400€	2220€		2220€	2400€		2220€	2400€

GH 4 - Curage de mares

OBJECTIFS A LONG TERME:

Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)

OBJECTIES DU PLAN :

Restaurer les sites de reproduction potentiels pour les amphibiens

PRIORITE:

2

LOCALISATION: Mares Superficie: 500 m²

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Les mares des prairies 1 et 7 ont été curées en 2015 par moitié et pour l'autre moitié en 2016, afin de préserver la faune. En effet, afin de préserver les mares, il est préconisé un curage tous les 10-15 ans, en fonction de la dynamique, afin d'éviter leur comblement. Le but est l'exportation de la couche de vase. Les matériaux curés de la mare dans la prairie 1 devront être analysés (pollution en 2007 et 2008 à proximité de la mare). En fonction des résultats, les matériaux seront déposés sur la prairie ou exportés vers une plateforme de boues d'épuration. Les matériaux des autres mares pourront être déposés aux abords de la mare, afin de permettre à la faune de pouvoir retourner dans la mare. Un autre curage est donc préconisé en 2025 et 2026 sur les deux mares. Le fait de vider les mares avant l'intervention permettrait d'enlever plus de matière.

PERIODE D'INTERVENTION: septembre-octobre

COUT DE REFERENCE : régie PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION

ESTIMATION DU TEM	PS D INTERVE	NTION:								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
									Mares	Mares
Surface									par	par
									moitié	moitié
Coût									/	/
d'investissement									/	/
Canaariyataira diaan		Cantra Val	مامامندم ا	lavambra 3	014				•	40

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire – Novembre 2016

48

OBJECTIFS A LONG 1	TERME:		Ов	JECTIFS DU	PLAN:					
des zones humides (mégaphorbiaies, mésophiles, prairie espèces qui y sont	eliorer et maintenir la fonctionnalité es humides à caractère inondable horbiaies, roselières, prairies iles, prairies humides) nécessaire aux qui y sont inféodées (Phragmite des àle d'eau, orthoptères, odonates)						PRIORITE: 2			
LOCALISATION: Fos	ssés							SUPERF	ICIE:/	
DESCRIPTION DE LA GESTION: Les fossés de la prairie ont été créés dans le but de drainer cette dernière et par conséquent de réduire les impacts d'inondations potentielles. Cette opération a entraîné un assèchement de la prairie conduisant à la réduction d'habitats naturels patrimoniaux et des espèces inféodées comme les amphibiens et les oiseaux. Le but de l'opération est de permettre à l'eau de rester plus longtemps sur les prairies par le rehaussement du niveau d'eau des fossés soit par la mise en place de seuils, soit par le reprofilage de berges. Dans le cadre du précédent document de gestion, un seuil avait été installé avec une planche en bois ainsi qu'un vieux tronc										
impacts d'inondo réduction d'habi but de l'opération niveau d'eau de du précédent do d'autres vieux tr	ations pot itats natur on est de es fossés se ocument de oncs seror	entielles. Co els patrimo permettre oit par la n e gestion, u nt installés c	ette openiaux e à l'eau nise en p un seuil d	ération a t des esp de reste place de avait été	entraîné vèces infé r plus lon seuils, so installé a	un assèce odées co gtemps so it par le avec une p	chement on mme les our les pro reprofilation blanche e	de la pra amphibie iiries par ge de be n bois air	ns et les de le rehaus erges. Dans nsi qu'un v	uisant à lo oiseaux. Le ssement du ns le cadre vieux tronc
impacts d'inondo réduction d'habi but de l'opération niveau d'eau de	ations pot itats natur on est de es fossés so ocument de oncs seror NTION: tout	entielles. Co els patrimo permettre oit par la n e gestion, u nt installés co re l'année	ette op niaux e à l'eau nise en un seuil d début 20	ération a t des esp de reste place de avait été 017. En c	entraîné èces infé r plus lon seuils, so installé a as de bes	un assèce odées co gtemps so it par le avec une p	chement on mme les our les pro reprofilation blanche e	de la pra amphibie iiries par ge de be n bois air	ns et les de le rehaus erges. Dans nsi qu'un v	uisant à lo oiseaux. Le ssement du ns le cadre vieux tronc
impacts d'inondo réduction d'habi but de l'opérationiveau d'eau de du précédent do d'autres vieux tr	itations pot itats natur on est de es fossés se ocument de oncs seror NTION: tout	entielles. Co els patrimo permettre oit par la n e gestion, u nt installés co re l'année	ette op niaux e à l'eau nise en un seuil d début 20	ération a t des esp de reste place de avait été 017. En c	entraîné èces infé r plus lon seuils, so installé a as de bes	un assèce odées co gtemps so it par le avec une p	chement on mme les our les pro reprofilation blanche e	de la pra amphibie iiries par ge de be n bois air	ns et les de le rehaus erges. Dans nsi qu'un v	uisant à lo oiseaux. Le ssement du ns le cadre vieux tronc
impacts d'inondo réduction d'habi but de l'opérationiveau d'eau de du précédent do d'autres vieux tr PERIODE D'INTERVER COUT DE REFERENCE	itations pot itats natur on est de es fossés se ocument de oncs seror NTION: tout	entielles. Co els patrimo permettre oit par la n e gestion, u nt installés co re l'année NNEL CONCERN	ette op niaux e à l'eau nise en un seuil d début 20	ération a t des esp de reste place de avait été 017. En c	entraîné èces infé r plus lon seuils, so installé a as de bes	un assèce odées co gtemps so it par le avec une p	chement on mme les our les pro reprofilation blanche e	de la pra amphibie iiries par ge de be n bois air	ns et les de le rehaus erges. Dans nsi qu'un v	uisant à lo oiseaux. Le ssement du ns le cadre vieux tronc
impacts d'inondo réduction d'habi but de l'opérationiveau d'eau de du précédent do d'autres vieux tr PERIODE D'INTERVEN COUT DE REFERENCE ESTIMATION DU TEM	ations pot itats natur on est de es fossés so ocument do oncs seror NTION: tout E: / PERSON	entielles. Co els patrimo permettre oit par la n e gestion, u nt installés d re l'année UNEL CONCERN VENTION:	ette op niaux e à l'eau nise en un seuil a début 20	ération a t des esp de reste place de avait été 017. En co	entraîné èces infé r plus lon seuils, so installé a as de bes pole	e un assèc odées co gtemps si it par le ivec une p soin, d'au	chement of mme les of ur les pro- reprofila- blanche e tres seuils	de la pro amphibie iiries par ge de be n bois air pourront	irie cond ns et les d le rehau rges. Dai nsi qu'un v être mis	uisant à la piseaux. Le ssement du ns le cadre vieux tronc en place.

OBJECTIFS A LONG TERM	ME:	Oı	JECTIFS DU	PLAN:							
Améliorer et main des zones humides à a (mégaphorbiaies, rose mésophiles, prairies h espèces qui y sont inf joncs, Râle d'eau, orth	caractère inond selières, prairies numides) nécesso féodées (Phragn	able iire aux nite des	Lutter con	tre les esp	èces invas	ives	PRIORITE :				
LOCALISATION: Dans l	le jardin à proxi	mité de la p	orairie 3				SUPERF	ICIE: 3 m ²			
Les espèces végéto indigènes et en co	onséquence, po	erturbent l	es écosys	stèmes. U	ne statio	n est pré	sente au	niveau	d'un jard		
•	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie.	erturbent l	es écosys	stèmes. U	ne statio	n est pré	sente au	niveau	d'un jard		
indigènes et en co jouxtant la prairie s'implante pas dans PERIODE D'INTERVENTIC	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie. DN: mai-août	erturbent l a station n	es écosys e prolifèr	re pas, m	ne statio ais il fau	n est pré dra conti	esente au nuer à ve	niveau eiller à ce	d'un jard e qu'elle n		
indigènes et en co jouxtant la prairie s'implante pas dans	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie. ON: mai-août 2000€/1000m²	erturbent I a station n (passages p	es écosys e prolifèr par an) si c	re pas, m	ne statio ais il fau	n est pré dra conti	esente au nuer à ve	niveau eiller à ce	d'un jard e qu'elle n		
indigènes et en co jouxtant la prairie s'implante pas dans PERIODE D'INTERVENTIC COUT DE REFERENCE : 2	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie. ON: mai-août 2000€/1000m² : Chartres métro	erturbent I a station n (passages p	es écosys e prolifèr par an) si c	re pas, m	ne statio ais il fau	n est pré dra conti	esente au nuer à ve	niveau eiller à ce	d'un jard e qu'elle n		
indigènes et en co jouxtant la prairie s'implante pas dans PERIODE D'INTERVENTIO COUT DE REFERENCE : 2 PERSONNEL CONCERNE ESTIMATION DU TEMPS D	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie. ON: mai-août 2000€/1000m² : Chartres métro	erturbent I a station n (passages p	es écosys e prolifèr par an) si c	tèmes. U re pas, m	ne statio ais il fau	n est pré dra conti	esente au nuer à ve	niveau eiller à ce	d'un jard e qu'elle n		
indigènes et en co jouxtant la prairie s'implante pas dans PERIODE D'INTERVENTIO COUT DE REFERENCE: 2 PERSONNEL CONCERNE ESTIMATION DU TEMPS DE Année 2	ales invasives onséquence, po 3. A ce jour, l s la prairie. ON: mai-août 2000€/1000m² : Chartres métro	erturbent I a station n (passages p pole/Presto	es écosys e prolifèr par an) si c	re pas, m	ne statio ais il fau Ilage avec	n est pré dra conti	esente au nuer à ve	niveau Biller à ce ion) (si pre	d'un jard qu'elle n		

GH 7 — Piégeage du ragondin et rat musqué OBJECTIFS A LONG TERME: ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates) LOCALISATION: Fossés et Eure OBJECTIFS DU PLAN: Lutter contre les espèces invasives PRIORITE: 1 SUPERFICIE: 2,5 km linéaire (fossés et rivière)

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Ragondin et Rat musqué destructurent les berges en creusant des terriers. La régulation de leur population est une problématique commune à tous les hydrosystèmes du département et au-delà. Un piégeage régulier de l'espèce sur les fossés et l'Eure contribuerait à la préservation des berges et à la protection des milieux aquatiques et rivulaires. Sur la prairie de Luisant, des chasseurs à l'arc interviennent. Il conviendra de maintenir le partenariat avec ces derniers.

PERIODE D'INTERVENTION: toute l'année

COUT DE REFERENCE : Piégeur professionnel, 5 j/mois et 15 boîtes à fauve : 1500 €/an (source : Entreprise Chasses et Pêches gardées de Sologne).

PERSONNEL CONCERNE: Piégeurs agréés ou sociétés communales de chasse, FDPPMA; AAPPMA

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	ponctuel									
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

GH 8 – Entretien des fossé	es	
OBJECTIFS A LONG TERME: ❖ Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (Frêne, Saule, Aulne)	OBJECTIFS DU PLAN: Maintenir les ripisylves et haies de fossés	PRIORITE: 2
LOCALISATION: Fossés		SUPERFICIE: 720 m (excepté les fossés intégrés aux prairies)

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Les fossés sont des micro-écosystèmes abritant plusieurs habitats biologiques du fait des conditions physiques et hydrauliques qui leur sont propres. La végétation présente est de type hélophyte et hydrophyte (Salicaire commune, Joncs, Carex...), milieux peu présents sur la prairie de Luisant et plus globalement à l'échelle du département, lieux de vies permanents ou temporaires des insectes, amphibiens et oiseaux notamment. Le but de l'opération est de continuer la préservation initiée dans le précédent document de gestion, pour la végétation présente sur les berges des fossés, en limitant la colonisation des ligneux en pied et milieu de berge. Un broyage par an est donc préconisé, à l'automne, ce qui permet d'éviter la colonisation des ligneux (important pour le Râle d'eau). Dans le cas des fossés bordant les sentiers et zones de pelouses de parcs, l'objectif est de continuer à laisser en développement naturel la berge une bande d'1 m le long de la berge et d'associer une fauche/broyage du haut, milieu de berge et pied de berge, une fois par an. Dans le cas où les fossés sont intégrés aux prairies fauchées/broyées, la gestion du fossé sera associé à la gestion de la prairie. Certains fossés ne seront entretenus qu'une fois tous les deux ans. Concernant la végétation aquatique des fossés, aucune intervention ne sera réalisée, sauf dans le cas où la végétation empêcherait la libre circulation de l'eau et menacerait d'inonder les sentiers piétonniers et cyclables.

PERIODE D'INTERVENTION: Fauche/Broyage après le 1e octobre

COUT DE REFERENCE : 500€/ha (si prestation)

PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	720 m									
Coût d'investissement	régie									

GH 9 – Entretien des ripisylves e	et haies de fossés	
OBJECTIFS A LONG TERME: Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (oiseaux, chiroptères,	OBJECTIFS DU PLAN: Maintenir les ripisylves et haies de fossés	PRIORITE:
coléoptères saproxyliques)) LOCALISATION: Haies et berges de l'Eure		SUPERFICIE: /

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Les ripisylves remplissent des fonctions fondamentales pour les cours d'eau : réserve de biodiversité, filtration et épuration des eaux, maintien des berges, zones de refuge et d'alimentation, apport de nourriture et d'habitats pour la faune aquatique, limitation du réchauffement de l'eau par l'ombrage, enjeux paysagers et sociaux (promenade...). Une bonne structuration de la ripisylve contribue à la pleine expression des cortèges floristiques et faunistiques, notamment des insectes saproxyliques.

L'entretien de la ripisylve repose sur certains textes :

• Entretien des berges (art. 114 et L. 232-1 du Code Rural) : coupe des arbres de berges dangereux susceptibles de tomber et de constituer des embâcles entravant le libre écoulement des eaux. Ces interventions assurent également le dosage de la lumière en bordure de rivière (importance de l'éclairement : productivité primaire, biocénoses animales).

Il est important de respecter certaines mesures :

- Dans le cas de plantations, exclure les essences à enracinement tabulaire, comme les peupliers cultivars et les espèces invasives, diversifier les espèces, locales, permettant de diminuer le risque de maladies, comme le phytophtora de l'aulne présent sur les ripisylves de la prairie de Luisant et d'augmenter la biodiversité. Ayant peu de recul d'expériences sur le phytophtora, la préconisation est d'abattre les arbres malades, menaçant de tomber dans l'eau. La CATER du Conseil général met un place un protocole de suivi de la maladie.
- Ne pas abattre les arbres morts, qui ne menacent pas de tomber et par conséquent de déstructurer la berge (les arbres morts sont des lieux de vies pour entre autres les coléoptères saproxyliques, les pics et les chauves-souris). Il est également possible de ne couper seulement les branches menaçant de tomber ou de laisser le tronc sur place.
- · Veiller à une adéquation type d'engins / fréquence de leur utilisation avec les caractéristiques du sol,
- Préserver au mieux les strates arbustives et herbacées lors des opérations sylvicoles,
- Proscrire l'usage des produits phytosanitaires.

Les ripisylves actuelles ne nécessitent pas d'entretien lourd, mais un suivi régulier en lien avec la gestion décrite précédemment, excepté la taille des arbres têtards (voir ci-dessous). La haie bordant la prairie 1 à l'ouest pourra être taillée au lamier et non à l'épareuse (qui provoque un déchiquetage des branches, nocif pour l'arbre). Dans le même esprit que la gestion des fossés, l'action au niveau des ripisylves consiste à ne pas faucher à moins d'1 m du haut de berge. En revanche aucun broyage n'est réalisé, dans le but que les strates herbacées et arbustives de la ripisylve se développent. Des places de pêche de 3 m chacune, seront conservées, avec un broyage régulier si nécessaire.

PERIODE D'INTERVE	NTION: au	tomne-hive	er							
COUT DE REFERENC	:: 10€/ml	. (si presta	tion)							
PERSONNEL CONCE	PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole									
ESTIMATION DU TE	MPS D'INTER	VENTION:								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

GH 10 – Entretien et création d'alignements d'arbres têtards

OBJECTIFS A LONG TERME:

Maintenir un maillage d'arbres têtards, nécessaire au développement des coléoptères saproxyliques et des chiroptères

OBJECTIFS DU PLAN:

 Maintenir et restaurer le maillage d'alignements d'arbres têtards PRIORITE:

LOCALISATION: Tout le site

SUPERFICIE: /



DESCRIPTION DE LA GESTION:

Alignement existant

Alignement existant (créé en 2010)

— Haie

Ripisylve

Alignement à créer

Les arbres taillés en arbres têtards composent des éléments paysagers marquants et reflètent les usages passés. Cette technique de taille régulière à la base des branches, généralement des saules, était utilisée pour la production de bois ou la délimitation de parcelles. En outre, ils constituent un élément actif de la biodiversité en accueillant de nombreux insectes et des oiseaux cavernicoles. Au regard de ces éléments et au vu de leur raréfaction dans le paysage beauceron et plus largement

sur le territoire national, il importe de les préserver. Un entretien est donc préconisé pour les arbres têtards, celui-ci est déjà entrepris par Chartres métropole. De plus, de nouveaux alignements ont été installés et de nouveaux sont à prévoir dans le but de créer une continuité écologique. Il est important d'avoir des arbres têtards sur des zones non fréquentées par le grand public, notamment pour la tranquillité des oiseaux cavernicoles.

Création d'arbres têtards (voir l'annexe 5)

La création d'arbres têtards pourra être réalisée sur deux ans, elle inclut différentes tailles :

Le bouturage commence à la fin de l'hiver par un prélèvement de "plançons" : jeunes tiges bien droites de 2 à 3 m (branches des arbres taillés), les plants seront espacés entre 3 et 10 m. Quand le diamètre de l'arbre atteint environ 5-10 cm, on effectue le premier étêtage de l'arbre, à la hauteur souhaitée (1,50-1,70m). Puis tous les ans une coupe des gourmands est effectuées voire une coupe de la « tête ». Après 3-5 ans, un nouvel étêtage est réalisé afin de former la « tête » de l'arbre. L'entretien de l'arbre est alors ensuite réalisé tous les 8-12 ans. Ces entretiens sont nécessaires afin d'éviter la formation de branches trop grosses et trop lourdes qui pourraient tomber ou déséquilibrer l'arbre voire provoquer la déchirure de la tête de l'arbre. Il est important de couper les branches au-dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de maladies liées à la colonisation par les parasites. Il est nécessaire de laisser un petit "chicot" à la base des tiges pour faciliter la reprise des "bourgeons dormants". Les résidus de coupe seront utilisés pour le bouturage ou exportés vers des plates-formes de compostage.

<u>Entretien</u>

Les arbres déjà taillés en têtards devront être entretenus par une nouvelle taille puis une taille tous les 8-12 ans. Il faudra veiller à laisser un tire-sève pour la coupe d'entretien concernant les vieux arbres têtards qui n'ont pas été entretenus. Certains arbres présents (saules et frênes) peuvent être taillés en têtards, une nouvelle coupe sera donc réalisée puis une coupe d'entretien tous les 8-12 ans. A noter que les frênes peuvent être taillés moins souvent que les saules, étant donné que leur croissance est plus lente. La démarche à suivre est celle utilisée par Chartres métropole, tailler les arbres têtards, non pas par tronçons (perturbation trop importante des écosystèmes) mais par individus : Taille d'un arbre sur trois. Il est primordial de conserver les arbres têtards morts, s'ils ne gênent pas la sécurité des personnes empruntant les sentiers, dans le but de restaurer la fréquentation des oiseaux cavernicoles et maintenir l'habitat pour les coléoptères saproxyliques. Il faudra replanter de jeunes sujets près des vieux saules, afin que les alignements soient conservés lorsque les vieux arbres tomberont.

PERIODE D'INTERVENTION: mi-novembre à mi-mars (sève descendue, et dérangement mineur des insectes et oiseaux)

COUT DE REFERENCE : restauration d'un arbre têtard 300€/arbre, création d'arbre en têtard: 100€/arbre (si prestation)

PERSONNEL CONCERNE: Chartres métropole

ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION:

Année	201 <i>7</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Surface	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé

Coût

d'investissement

B.2 – Suivi écologique

Tous les suivis écologiques exceptés le suivi de la frayère (SE1) et celui concernant les amphibiens (SE4) seront à réaliser en même temps sur la prairie des trois ponts (afin de minimiser les coûts).

SE 1 – Gestion du niveau d'eau de l'Eure à Brochets et suivi annuel de la frayère	e pour la fonctionnalit	é de la frayère
OBJECTIFS A LONG TERME: Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)	fonctionnalité des zones humides et des annexes	PRIORITE: 2
LOCALISATION: Frayère à brochets		SUPERFICIE: /

DESCRIPTION DE LA GESTION:

L'opération de gestion de niveau d'eau est d'ores et déjà réalisée par le garde rivière de l'AAPPMA de la Gardonnette Chartraine et le technicien de la FDPPMA. Le garde ou le technicien sont chargés d'ouvrir et fermer le vannage à l'entrée de la frayère en période de reproduction. Cette opération est primordiale pour le bon fonctionnement de la frayère à brochets. Un suivi qualitatif de reproduction du brochet pourra être réalisé par la FDPPMA.

PERIODE D'INTERVENTION: Novembre à Mai

PERSONNEL CONCERNE: AAPPMA la Gardonnette Chartraine et FDPPMA

OBJECTIFS DU PLAN: Approfondir la connaissance des espèces	PRIORITE:
	SUPERFICIE: 18,62 ha
ernage et la reproduction	des chiroptères. Ur
oour la mise en forme des o	données (source : LPC
	Approfondir la

Détecteurs à ultrasons : juin-juillet

Personnel concerne : Prestataire (Eure-et-Loir Nature...)

ESTIMATION DE L'INT	ERVENTION	۱:								
Année	201 <i>7</i>	2018	2019	2020 2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Coût		4000€								
d'investissement		40000								

SE 3 — Réalisation d'inventaires concernant l'avifaune OBJECTIFS A LONG TERME: ♣ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques OBJECTIFS DU PLAN: ♣ Approfondir la connaissance des espèces LOCALISATION: Tout le site SUPERFICIE: 18,62 ha

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Les prairies humides à caractère inondable et arbres têtards sont susceptibles d'accueillir un cortège avifaunistique remarquable. L'inventaire réalisé en 1995 par Eure-et-Loir Nature dans le cadre des ZNIEFF, indique une richesse notamment au niveau des oiseaux paludicoles. Cette année, Eure-et-Loir Nature réalise une étude qui se terminera en mars 2017 et qui a pour objectif de recenser l'avifaune nicheuse et hivernante. Cette étude a d'ores et déjà révélé l'enjeu concernant le Râle d'eau en hivernage et nicheur. Un suivi permettra de connaître l'évolution dans le temps de ces espèces. Une attention particulière sera portée à la Chouette chevêche, non retrouvée durant l'étude en 2016 mais présente en 1998 sur la prairie de Luisant.

Un inventaire exhaustif est donc préconisé plus particulièrement sur l'avifaune nicheuse (points d'écoute) en 2021.

COUT DE REFERENCE: 3900 € (source : Eure-et-Loir Nature).

PERIODE D'INTERVENTION: Recensement des oiseaux nicheurs: avril à juin (1 comptage mensuel)

Recensement des oiseaux hivernants : décembre-février (1 comptage mensuel)

PERSONNEL CONCERNE: Prestataire (Eure-et-Loir Nature...)

ESTIMATION DE L'INT	ERVENTION	۱:								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût					3900€					
d'investissement					3900€					

SE 4 – Réalisation d'inventaires conce	rnant les amp	hibiens						
OBJECTIFS A LONG TERME: Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques	OBJECTIFS DU PLA	la	PRIORITE:					
LOCALISATION : Mares Superficie : 500m ²								
Au vu des mares et fossés présents sur la prairie de reproduire et de s'y développer. Seule la Grenouille de curage des mares et de la gestion des fossés, un Celui-ci portera sur les anoures et les urodèles. COUT DE REFERENCE: 400 €/jour d'inventaire; 500 € pour	verte est présent nouvel inventaire	e mais compte e pourrait être	tenu des travaux					
PERIODE D'INTERVENTION : Février à mai : comptage a têtards) Juin à août : recensement des indices de repr	•		ndividus (adultes,					
PERSONNEL CONCERNE: Prestataire (associations naturalist	es)							
Année 2017 2018 2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026					
Coût d'investissement	4000€							

OBJECTIFS A LONG TE	RME:		Овје	CTIFS DU PLA	AN:		Pnio	RITE:
Améliorer les con	nnaissance	es floristiques et faunistic	•	pprofondir aissance de		es		2
LOCALISATION: Tout	le site		<u> </u>			Sı	JPERFICIE	: 18,62 h
insectes, inféodé	s à ces	saules têtards, en par milieux, les coléopte	tères saprox	yliques (n	ombre	d'espè	ces pati	rimoniale
insectes, inféodés peuvent être insta	s à ces		tères saprox	yliques (n	ombre	d'espè	ces pati	rimoniale
insectes, inféodé peuvent être insta arbres têtards.	s à ces allés. Un	milieux, les coléopte	tères saproxy ce groupe p	yliques (n ourra être	ombre e réalisé	d'espèc sur l'e	ces pati	rimoniale
insectes, inféodé peuvent être insta arbres têtards. Cout de REFERENCE :	s à ces allés. Un : 6000€ (milieux, les coléopte inventaire concernant source : OPIE, inventa	tères saproxy ce groupe p	yliques (n ourra être	ombre e réalisé	d'espèc sur l'e	ces pati	rimoniale
insectes, inféodé peuvent être insta arbres têtards. Cout de REFERENCE : PERIODE D'INTERVEN	s à ces allés. Un : 6000€ (TION : mai	milieux, les coléopte inventaire concernant source : OPIE, inventa	tères saproxy ce groupe p sire plus réda	yliques (n ourra être	ombre e réalisé	d'espèc sur l'e	ces pati	rimoniale
insectes, inféodé peuvent être insta arbres têtards. Cout de reference : Periode d'interven	s à ces allés. Un :6000€ (TION: mai	milieux, les coléopte inventaire concernant source : OPIE, inventa -octobre taire (associations nature	tères saproxy ce groupe p sire plus réda	yliques (n ourra être	ombre e réalisé	d'espèc sur l'e	ces pati	rimonial

SE 6 – Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères, lépidoptères et odonates

OBJECTIFS A LONG TERME : Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques	OBJECTIFS DU PLAN: Approfondir la connaissance des espèces	PRIORITE:
LOCALISATION: Tout le site		SUPERFICIE: 18,62 ha

6000€

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Coût

d'investissement

Au vu des milieux naturels existants, notamment les prairies humides, les zones sont susceptibles d'accueillir une entomofaune riche et patrimoniale. Six espèces patrimoniales sont d'ores et déjà connues (Aglais urticae, Stethophyma grossum, Stenobothrus lineatus, Aeshna grandis, Anax parthenope, Ischnura pumilio).

Un suivi de ces groupes pourrait être intéressant avec un nouvel inventaire en 2022 car seul un suivi sur plusieurs années permet de savoir si la gestion mise en place est bénéfique pour ces groupes. Il portera prioritairement sur les lépidoptères rhopalocères (recherche de Cuivré des marais), les orthoptères et secondairement sur les odonates.

COUT DE REFERENCE : 5000€ (OPIE) PERIODE D'INTERVENTION: Avril à septembre PERSONNEL CONCERNE: Prestataire (OPIE, Eure-et-Loir Nature...) **ESTIMATION DE L'INTERVENTION:** 2019 2023 2024 2025 2026 Année 2017 2020 2021 2022 Coût 5000€ d'investissement

B.3 - Suivi administratif

AD1 – Assurer le lien avec les métropole	services techniques et e	élus de Chartres
OBJECTIFS A LONG TERME: Optimiser la gestion du site	OBJECTIFS DU PLAN: Assurer le suivi administratif et technique régulier	PRIORITE:
LOCALISATION: /		SUPERFICIE: /

DESCRIPTION DE LA GESTION:

Un lien étroit sera assuré entre Chartres métropole, gestionnaire des zones et le Conservatoire, qui a établi le plan de gestion, afin d'échanger sur les mesures de gestion préconisées et à appliquer sur les zones.

OBJECTIFS A LONG TERME:	OBJECTIFS DU PLAN:	
Optimiser la gestion du site	 Assurer le suivi administratif et technique régulier 	PRIORITE:
LOCALISATION: /		SUPERFICIE:

DESCRIPTION DE LA GESTION:

En 2026, au terme du présent plan de gestion, une évaluation des opérations techniques prévues sera réalisée par le Conservatoire.

A partir de ce bilan, une réactualisation du plan de gestion est accomplie comprenant la rédaction du document mais également un renouvellement partiel du diagnostic écologique (cartes des habitats biologiques...).

Cette opération technique serait effectuée par le Conservatoire (fonctionnement : 20 jours).

A noter qu'une évaluation de la gestion annuelle est préconisée, voir ci-après.

C – LE PLAN DE TRAVAIL

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

	Opérations			2017			\top			2018			\top				19							2020							2021							2022							023			\top			024			T			2025							026		_	_
	•	JFΛ	A M	J J	A S	ОИГ) J F	M /	A M	J J /	S	N) J F	М	A M	J J	Α	S	ОИ	D	J F	M	АМ	1 1	AS	10	V D	J F	M	M A) J	Α :	0	N D	J F	M	АМ	J J	A S	10	N D	J F	МА	M J	JA	S C	NC) J F	MA	M	J A	SC	D N C) I	MA	M J	J.	A S	ON	D.	J F	МА	M J	J	A S	ОИ	į
	GH 1 - Fauche tardive et			ш			Ш						Ш			ш				ш	Ш	Ш		ш											ш							Ш	Ш					Ш	Ш					Ш		Ш				ш	Ш						i
	broyage tardif des prairies à caractère inondable			ш	12800		Ш				13200	· -	Ш			ш		3300	26		Ш	11		ш	138	006						10	200€		ш			ш	140	200€		$ \cdot $			١,	2800		Ш	Ш			3200	6	Ш		Ш		1330	06	ш	Ш		Ш	Ι.	13 80	06	i
	GH 2 – Pâturage des prairies à	+++	-	-	12800	76	+	++		_	13200	, ,	₩	+	_	ш	- 1	3300	Æ	Н	Н	Н	-	ш	138	006		\vdash	++	-	-	12.	200€	-	++	++	_	-	14 2	200€	-	Н	-		<u> </u>	2800	6	₩	++		_	32000	6	₩	++	-	-	1330	i de	11	+	+	-		13 80	<i>J</i> €	i
	caractère inondable							Ш					Ш				/				Ш	Ш			/				Ш			/			Ш	Ш			/			Ш			_/			Ш	Ш		/			Ш	Ш		/	,		Ш				_/			ı
	GH 3– Fauche tardive des roselières				Ш	2 2	20 €	Н		Ш	Ш		Ш				Ш	Ш	2	400	€	Н					2 220)€	Ш						П			Ш	Ш		2 220	€				Ш	2 40	0€	ш		Ш			Ш		Ш		Ш	2	220 €	€				Ш	2 40	
	GH 4 – Curage de mares			П	\Box	\Box	П	\Box	\Box	П	П	\Box	\Box			П		П	\top	\top	П	П			П	П	\top		П			П			П	П		П	П	П				П		П	П	П		П	П		П	\Box	П	П	П	1	/	\Box	\Box		П	П	1		
	GH 5 – Installation de seuils sur certains fossés ou reprofilage de						П	П			П		П	П				П			П					П						П			П	П		П		П								П			П			П						П	П			П	П		I
	berges	Ш	\perp	Ш_	\perp	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	ш	$\perp \! \! \perp$	Ш	Ш	\perp	Ш	Щ	Ц	\perp	Ш	Щ	Ш	\perp	Ш	Щ	Ш	\perp	Щ	Ш	Ш	\perp	Щ	\perp	\perp	ш	$\perp \perp$	_	Ш	Щ	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	ш	Ш	Ш	Ш	ш	Ш	ш	Ш	Ш	Ш	ш	Ш	Ш	Ш	ш	Ш		ш	Ш	Ш	\perp	J
	GH 6 – Gestion de la Renouée du Japon			/			Ш			/	Н		Ш			/		П			П			/					Ш		/				Ш	Ш		/				$\ \ $	Ш		/	Ш		Ш			/	Ш		П			/			П	Ш			/	Ш		
	GH 7 – Piégeage du ragondin et						T						T																						m													T						Т													ř
	rat musqué GH 8 – Entretien des fossés		т	1 500			+-			500 €		/ 1	٠,		_	1 50					H	-		500			_	-		_	500	€	_	_	₩.		—	1 500)€		_	Н			500€	_	7.1	+-		1.	500 €		,	٠,		1	500	€		-		—		500€		_	ď
	GH 9 – Entretien des ripisylves et	++	+	₩	+	/		_	+	+	++	/	-	_	+	H	+	Н	_/_		ш	\vdash	+	Н	H	/	-		-	+	+	+	-			_	+	+	₩	/	_	ш	-	\vdash	+	-	/	-	-	++	++	++	/	-	-	++	+	+	/	-		+	\vdash	++	Н	+	ł
	haies de fossés	Ш	Ш	Ш	Ш		/		Ш	Ш	Ш		/			Ш	Ш	Ш		/				Ш	Ш			/		Ш		Ш			/		\perp	Ш	Ш	Ц				Ш	Ш	Ш		/		Ш	Ш	Ш		/		Ш	Ш	Ш		/			Ш	Ш	Ш	\perp	J
	GH 10 – Entretien des arbres			Ш												Ш		Ш						Ш	Ш	ш												Ш	Ш	ш					Ш	Ш										Ш			ш				Ш	Ш			
	têtards et création d'arbres têtards						/			Ш			/				Ш	$ \ $			/			Ш		ш		/							/			Ш	Ш	Ш	/	$\ \ $				Ш		/			Ш			/		Ш		Ш		,	/			Ш	Ш		Į
vi écologique	SE 1 – Gestion du niveau d'eau	\Box	\top	П	П					П	П					П	П	П						П	П	П					\top	П	\top					П	П	П		П	П	П	П	П					П	П					П	П						П	П		Ī
	de l'Eure pour la fonctionnalité de			Ш												ш		Ш						Ш	Ш	ш												ш	Ш	ш					Ш	Ш													ш					Ш			
	la frayère à Brochets et suivi			Ш												Ш		Ш						Ш	Ш	ш												ш	Ш	ш		$ \cdot $			Ш	Ш													ш					Ш	Ш		
	annuel de la frayère	++	++	₩	+	-	_			ш	ш			4	_	Н	+	Н	+		-	П	_	Н	Н	Н	_		1 1	_	+	+	+	_	 /	\leftarrow	_	Н-	₩	++	-	Н	+	Н	₩	₩		11	/	_	₩	₩			$\overline{}$	-	₩	+			-4	_		Н	+	+	/
	SE 2 — Réalisation d'inventaires concernant les chiroptères								4	000€			Ш				Ш	Ш			Ш	Ш		Ш		Н			Ш						П	Ш			Ш			$ \cdot $				Ш		Ш			Ш			Ш		П		Ш		П				Ш	Ш		I
	SE 3 – Réalisation d'inventaires	\top	+	\vdash	$\dashv \vdash$	\top	т	П	ΤÌ	П	П	П	71	\top	\top	\vdash	\top	Н	\top	\top	H	Н	\top	\vdash	\vdash	††	\top	\vdash	$^{+}$	\top	\top	\top	\top	\top	$^{+}$	\top	\top	\vdash	$^{++}$	+	\top								\top	\top	+	+	\top	\top	+	\vdash	11	\top	\vdash	\top	\top	\top	\vdash	††	\top	\pm	1
	concernant l'avifaune	Ш	$\perp \perp$	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	\perp	Ш	Ш	Ц	\perp	Ш	Щ	Ш	\perp	Щ	Ш	Ш	\perp	Щ	Ш	Ш	\perp	Ш	\perp	\perp	ш	Ш	\perp	Ш	Ш	Ш	Ш	L.,		3 9	900 €			ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	ш	Ш	\perp	Ш	Ш	Ш	\perp	J
	SE 4 – Réalisation d'inventaires						\Box											П								П		Ш							П	П															П			П		П				П				\prod			1
	concernant les amphibiens	$\perp \downarrow \downarrow$	$\perp \perp$	$\perp \perp$	$\perp \! \! \perp$	$\perp \perp$	\perp	\perp	\perp	Ш	11	$\perp \perp$	\perp	Ш	\perp	Ш	Ш	Ш	\perp	\perp	Щ	Ш	\perp	Ш	Ш	Ц	\perp	Ш	4 000)€	\perp	\sqcup	\perp	\perp	ш	\perp	\perp	$\perp \perp$	11	11	\perp	Ш	Ш	Щ	1	\perp	$\perp \perp$	$\perp \!\!\! \perp$	$\perp \perp$	\perp	11	$\perp \perp$	\perp	Ш	$\perp \perp$	Ш	$\perp \! \! \perp$	Ш	Ш	\sqcup	Ш	\perp	Ш	11	Ш	4	J
	SE 5 — Réalisation d'inventaires concernant les coléoptères																				П														П	Ш		П													\prod					П							П				1
	saproxyliques			Ш			Ш						Ш			6 000) €				Ш	Ш		Ш	Ш	Н									Ш			Ш				$ \cdot $			Ш	Ш		Ш	Ш					Ш		Ш					Ш			Ш	Ш		ļ
	SE 6 – Réalisation d'inventaires	\Box		П		\sqcap	T		П		П	\Box	T	П		Π	П	Π			П	П				П		П				П			П	П						П	П		\sqcap	П		T		\Box	\sqcap	\sqcap	\sqcap	П		П	П	П	П	П	П		П	П	П	Т	1
	concernant les orthoptères, lépidoptères et odonates																											H							П	Ш				Ш																											ļ
				Ш	Ш	Ш	Ш		Ш		Ш	Ш	Ш				Ш	Ш			Ш	Ш			Ш	Ш						Ш			ш	ш		5 000 (€	ш		Ш	Ш		Ш	Ш		Ш	Ш	Ш	Ш		Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш		Ш	Ш			Ш	Ш	\perp	J
dministratif	AD 1 – Assurer le lien avec les services techniques et élus de																																																																		Ì
	Chartres métropole			/						/			L				/				L			/							/				L			_/							/			L			/			\perp			/							/			ľ
	AD 2 – Réactualisation du document de gestion	П	П				П	П		П	П	П	П			Π		Π	T	Г		П				П	Τ	Π	П		Τ	\prod			П	П	Τ	П	П	\prod		\prod				П	П	П	П		П		П	П	П	П	П		Π					,			Ì
	document de gestion	Ш		Ш		\perp	ш	\perp		ш	Ш	ш	ш				\perp	Ш	\perp		ш	Ш	\perp	Ш		ш	\perp	ш		\perp		ш	\perp		ш					\perp	\perp	ш	\perp	$\perp \perp$		Ш	\perp			\perp	ш	\perp		ш	\perp	ш	\perp	\perp	Ш	ш				/			ü

D – EVALUATION DE LA GESTION ANNUELLE

En fin d'année, une évaluation sera réalisée sur la gestion mise en place sur l'année écoulée et afin de conserver une trace sur l'historique de gestion. Cette évaluation pourra se faire en créant des fiches comprenant les tableaux des fiches opérations de gestion décrites précédemment, les objectifs de plan, indicateurs de réalisation de l'objectif de plan, opérations et indicateurs de réalisation des actions.

BIBLIOGRAPHIE

♦ Ouvrages généraux :

BISSARDON M. & GUIBAL L. (1997) Nomenclature Corine Biotopes, Type d'habitats français – ENGREF et ATEN – 217 p.

BOURNÉRIAS M., ARNAL G. & BOCK C. (2001) Guide des groupements végétaux de la région parisienne – 639 p.

CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE (2006) Etudier et préserver les Chauves-souris en Auvergne – 128 p.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2003) Plan de gestion, prairies de Chènevières – 108 p.

CONSERVATOIRE RHONE ALPES DES ESPACES NATURELS, AGREIL C., GREFF N. (2008) Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique -87 p.

DIRECTION RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE (2003) Actualisation de l'inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Guide des espèces et milieux déterminants en Région Centre – Diren Centre – 78 p.

DIRECTION RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE (2004) NATURA 2000, Les milieux et espèces d'intérêt européen connus en Région Centre – 77 p.

FITTER R., FITTER A., BLAMEY M. (1997) - Guide des fleurs sauvages - 352 p.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., (1991) — Guide des graminées, carex, joncs et fougères, toutes les herbes d'Europe — 256 p.

LECOMTE T., NICAISE L., LE NEVEU C., VALOT E. (1995) Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles -77 p.

A. LOMBARD, novembre 2000. *Thalictrum flavum L., 1753*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. http://www.mnhn.fr/cbnbp.

PÔLE RELAIS « ZONES HUMIDES INTÉRIEURES » FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE (2004) Recueil d'expériences en matière de gestion des roselières – 134 p.

🖔 Ouvrages relatifs à l'Eure-et-Loir et à la Vallée de l'Eure :

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT D'EURE-ET-LOIR & NEMIS (2008) Guide des paysages d'Eure-et-Loir — CAUE 28, 250 p.

CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR (2007) Observatoire départemental de la qualité des eaux de rivières, Bilan 2006 – 35 p.

DUPRÉ R., BOUDIER P., DELAHAYE P., JOLY M., CORDIER J., MORET J. (2009) Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir – 488 p.

Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (2008) Fourniture de données, source : base de données Flora / Vallée de l'Eure – non paginé.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2008) Propositions pour la préservation et la valorisation des espaces naturels Sensibles potentiels – Vallée de l'Eure : de Saint Georges sur Eure à Chartres 119 p.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2009) Document de gestion 2010-2015, prairie de Luisant, propriété de Chartres métropole 79 p.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (2005) La pêche de loisir en Eure-et-Loir, Edition 2005 / 2007 - FDPPMA - 72 p.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE & CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PÊCHE (2007) Résultats de pêches électriques, L'Eure à Fontenay-sur-Eure – 1 p.

GINGER ENVIRONNEMENT (2004) Etude du fonctionnement hydraulique de la prairie de Luisant Phase 1 – 20 p.

GINGER ENVIRONNEMENT (2005) Etude du fonctionnement hydraulique de la prairie de Luisant Phase 2 –

HYDRATEC (2005) Etude de restauration des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations de l'Eure en amont de l'agglomération chartraine -130 p.

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2007) Lieux de beauté, lieux de mémoires, les sites inscrits en France -2 p.

Document de gestion 2017-2026 - Prairie de Luisant - Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

MORET F & ZORNETTE N (2005) Inventaire départemental des cavités souterraines d'Eure-et-Loir – 144 p.

ONCFS DÉLÉGATION RÉGIONALE CENTRE Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure », de Maintenon à Anet, Vallons affluents, Tome 1 – 378 p.

▼ Textes réglementaires :

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux : JOCE du 25 avril 1979 : articles, annexe I, annexe II-1, annexe III-1, annexe III-1, annexe IV, annexe V.

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : JOCE du 22 juillet 1992 : articles, annexe I, annexe II, annexe IV, annexe VI.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : JORF du 10 mai 2007.

Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire : JORF du 19 mai 1981.

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national : JORF du 6 mai 2007.

Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié le 31 août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France.

Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale.

Arrêté ministériel du13 octobre 1989 modifié le 5 octobre 1992 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

♥ Sites internet :

AAPPMA LA GARDONNETTE CHARTRAINE: www.lagardonnettechartraine.fr

CERCLE NAUTIQUE DE LA BEAUCE : www.cnbeauce.fr

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN: www.cbnbp.mnhn.fr/cbnbp

DIREN CENTRE : <u>www1.centre.ecologie.gouv.fr</u>

FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, EURE-ET-LOIR:

www.unpf.fr/28

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS : www.espaces-naturels.fr

LE CARNET DU LEPIDOPTERISTE FRANÇAIS: www.lepinet.fr

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES : www.natura2000.fr

OISEAUX.NET: www.oiseaux.net

ANN	IEXES	

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Commentaire
Acer negundo L., 1753	Érable negundo	2009	
Acer platanoides L., 1753	Érable plane	2015	
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore	2016	
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	2016	
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire	2016	
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	2016	
Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante	2015	
Alisma plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'eau	2016	
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande,	·		
1913	Alliaire	2015	
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	2016	
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés	2016	
Amaranthus L., 1753	Amarante	2009	
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage	2016	
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	2009	
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	2016	
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	2016	
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	2015	
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	2016	
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl			
& C.Presl, 1819	Fromental élevé	2016	
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	2015	
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté	2015	
Avena fatua L., 1753	Avoine folle	2016	
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	2016	
Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux	2015	
Bromus arvensis L., 1753	Brome des champs	2015	
Bromus racemosus L., 1762	Brome en grappe	2016	
Bromus sterilis L., 1753	Brome stérile	2009	
Bryonia dioica Jacq., 1774	Racine-vierge	2015	
Callitriche L., 1753	Callitriche	2016	
Callitriche stagnalis Scop., 1772	Callitriche des marais	2016	
Caltha palustris L., 1753	Populage des marais	2016	
Calystegia sepium (L.) R.Br., 1810	Liset, Liseron des haies	2016	
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés	2015	
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguë	2015	A confirmer
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîche des marais	2016	
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex			
A.Kern., 1863	Laîche cuivrée	2016	
Carex disticha Huds., 1762	Laîche distique	2016	
Carex elata All., 1785	Laîche élevée	2015	A confirmer
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	2016	
Carex laevigata Sm., 1800	Laîche lisse	2015	A confirmer
Carex remota L., 1755	Laîche espacée	2015	
Carex riparia Curtis, 1783	Laîche des rives	2015	
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épis	2009	
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	2016	
Catabrosa aquatica (L.) P.Beauv., 1812	Canche aquatique	2016	
Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée	2015	
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	2015	
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste des sources	2016	
Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché	2015	
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine	2015	
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc	2015	

Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	2016
Cirsium eriophorum (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	2016
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	2016
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	2016
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	2016
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	2015
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle	2016
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	2016
Corylus avellana L., 1753	Noisetier	2016
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	2016
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	2009
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	2016
Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux	2016
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2015
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	2016
Epilobium angustifolium L., 1753	Épilobe en épi	2016
Epilobium ciliatum Raf., 1808	Épilobe cilié	2015
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	2016
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	2016
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	2015
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	2015
Equisetum fluviatile L., 1753	Prêle des eaux	2016
Equisetum palustre L., 1753	Prêle des marais	2015
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	2016
Evonymus europaeus L.	Bonnet-d'évêque	2015
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	2009
Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2015
Ficus carica L., 1753	Figuier d'Europe	2016
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	2016
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage	2015
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	2016
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	2015
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	2016
Galium palustre L., 1753	Gaillet des marais	2016
Geranium columbinum L., 1753	Géranium des colombes	2015
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	2016
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	2016
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	2015
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	2016
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	2015
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	2016
Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	2016
Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	2009
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	2016
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch,		20.0
1824	Ache nodiflore	2016
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune	2016
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	2015
Holcus mollis L., 1759	Houlque molle	2016
Hordeum secalinum Schreb., 1771	Orge faux seigle	2016
Humulus Iupulus L., 1753	Houblon grimpant	2016
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	2015
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	2016
Impatiens balfouri Hook.f., 1903	Impatience de Balfour	2015
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore	2016
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	2016
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc acutiflore	2016
1	1	- · · •

1742	Laura X diagram annount of an	2016
Juncus compressus Jacq., 1762 Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc à tiges comprimées Jonc aggloméré	2016
Juncus effusus L., 1753	Jonc aggiomere Jonc épars, Jonc diffus	2016
Juncus inflexus L., 1753		2016
Lactuca serriola L., 1756	Jonc glauque Laitue scariole	2015
	Lamier blanc	2015
Lamium album L., 1753		2016
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre	
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune	2016
Lemna minor L., 1753	Petite lentille d'eau	2016
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune	2016
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	2015
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	2015
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies	2015
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	2009
Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotus des marais	2016
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe	2016
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.,		2015
2009	Mouron rouge	2015
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune	2016
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	2016
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	2016
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	2015
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage	2015
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	2015
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	2016
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	2015
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	2016
Mentha arvensis L., 1753	Menthe des champs	2009
Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi	2009
Myosotis discolor Pers., 1797	Myosotis discolore	2009
Myosotis scorpioides L., 1753	Myosotis des marais	2016
Myosoton aquaticum (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	2016
Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812	Cresson officinal	2016
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	2015
Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800	Persicaire flottante	2016
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	2015
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	2015
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée Persicaire	2016
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau	2016
Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880	Fléole fausse Fléole	2015
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	2015
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud.,		
1840	Roseau	2016
Picris echioides L., 1753	Picride fausse Vipérine	2015
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire	2016
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	2016
Plantago major L., 1753	Plantain majeur	2016
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	2016
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun	2016
Polygonum amphibium L., 1753	Persicaire flottante	2009
Polygonum aviculare L. var. minimum Murith	None	2015
Polygonum persicaria L., 1753	Renouée Persicaire	2009
Populus nigra L., 1753	Peuplier noir	2015
Potentilla anserina L., 1753	Potentille des oies	2016
Primula veris L., 1753	Coucou	2015
Prunella vulgaris L., 1753	Herbe Catois	2015
Prunus avium (L.) L., 1755	Cerisier	2016
	1	· -

Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	2016
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	2009
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or	2016
Ranunculus aquatilis L., 1753	Renoncule aquatique	2009
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	2016
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	2015
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	2016
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	2016
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	2015
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés	2016
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	2016
Rumex crispus L., 1753	Rumex crépu	2016
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses	2016
Salix alba L., 1753	Saule blanc	2016
Salix caprea L., 1753	Saule marsault	2016
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	2016
Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble	2016
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	2016
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois	2009
Scrophularia auriculata L., 1753	Scrofulaire aquatique	2016
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrophulaire noueuse	2015
Senecio jacobaea L., 1753	Herbe de saint Jacques	2016
Silene latifolia (Mill.) Britten & Rendle, 1907	Tapotte	2015
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Moutarde	2015
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère	2016
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	2016
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	2016
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	2015
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager	2015
Sparganium erectum L., 1753	Rubanier dressé	2016
Stachys palustris L., 1753	Épiaire des marais	2015
Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des bois	2015
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	2015
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	2016
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune	2015
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit	2016
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune	2016
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	2016
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs	2016
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	2016
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant	2016
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	2016
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	2015
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	2016
Valeriana officinalis L., 1753	Valériane officinale	2009
Veronica agrestis L., 1753	Véronique agreste	2015
Veronica anagallis-aquatica L., 1753	Véronique agresse Véronique mouron-d'eau	2016
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	2015
Veronica di Verisis L., 1753	Cresson de cheval	2016
Veronica beccabinga L., 1753 Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne	2015
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	2015
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier	2015
Visia cracca L., 1753	Vesce cracca	2009
Vicia sativa L., 1753	Vesce circca Vesce cultivée	2015
Viola saliva L., 17 53 Viola odorata L., 17 53	Violette odorante	2015
Viola daorata E., 1733 Viola riviniana Rchb., 1823	Violette de rivin	2015
Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	2016
7.000m dibom E., 17.00	Coi des redillos	2010

Annexe 2 : Liste des espèces floristiques (District de Chartres, 1998)

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVE BOTANIQUE - 1997/98

Equisetaceae	Equisetum fluviatile L.	Prêle des eaux
Equisetaceae	Equisetum palustre L.	Prêle des marais
Aceraceae	Acer campestre L. s.l.	Erable champêtre
Adoxaxaceae	Adoxa moschatellina	Moscatelline
Apiaceae	Angelica sylvestris L.	Angélique sauvage
Apiaceae	Apium nodiflorum (L.) Lag. s.l.	Ache faux-cresson
Apiaceae	Sanicula europaea L.	Sanicle d'Europe
Apiaceae	Torilis arvensis (Hudson) Link subsp. arvensis	Torilis des champs
Aquifoliaceae	llex aquifolium L. var. aquifolium	Houx
Araliaceae	Hedera helix L.	Lierre grimpant
Asteraceae	Arctium lappa L.	Grande bardane
Asteraceae	Arctium minus (J. Hill) Bernh.	Petite bardane
Asteraceae	Artemisia vulgaris L.	Armoise commune
Asteraceae	Bellis perennis L.	Pâquerette
Asteraceae	Bidens tripartita L.	Bident triparti
Asteraceae	Centaurea nigra L.	Centaurée noire
Asteraceae	Cirsium arvense (L.) Scop. s.l.	Cirse des champs
Asteraceae	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commune
Asteraceae	Conyza canadensis (L.) Cronq.	Erigéron du Canada
Asteraceae	Crepis biennis L.	Crépis des prés
Asteraceae	Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanvrine
Asteraceae	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pavon	Galinsoga velu
Asteraceae	Lactuca serriola L.	Laitue scariole
Asteraceae	Lapsana communis L.	Lapsane commune
Asteraceae	Matricaria perforata Mérat	Matricaire inodore
Asteraceae	Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
Asteraceae	Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée
Asteraceae	Senecio vulgaris (L.) subsp. vulgaris	Séneçon commun
Asteraceae	Sonchus arvensis L.	Laiteron des champs
Asteraceae	Sonchus oleraceus	Laiteron maraicher
Asteraceae	Taraxacum gr. officinale	Pissenlit
Asteraceae	Tussilago farfara L.	Tussilage pas d'âne
Betulaceae	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
Boraginaceae	Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Boraginaceae	Pulmonaria longifolia (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles
Boraginaceae	Symphytum officinale L.	Consoude officinale
Brassicaceae	Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale
Brassicaceae	Barbarea vulgaris R. Br.	Barbarée commune
Brassicaceae	Cardamine pratensis L. subsp. pratensis	Cardamine des prés
Brassicaceae	Nasturtium officinale (L.) Scop.	Cresson de fontaine
Brassicaceae	Raphanus raphanistrum L. subsp. raphanistrum	Ravenelle
Brassicaceae	Sisymbrium officinale (L.) Scop.	Sisymbre officinale
Callitrichaceae	Callitriche sp.	Callitriche toutes espèces
Campanulaceae	Campanula rapunculus L.	Campanule raiponce
Cannabaceae	Humulus lupulus L.	Houblon
aprifoliaceae	Lonicera xylosteum L.	Camérisier
aprifoliaceae	Sambucus nigra L. var. nigra	Sureau noir
aprifoliaceae	Symphoricarpos albus	Symphorine
aprifoliaceae	Viburnum opulus L.	Viorne obier
aryophyllaceae	Cerastium fontanum Baugm. subsp. vulgare (Hartm.)	Céraiste commun
aryophyllaceae	Myosotum aquaticum (L.) Moench	Céraiste aquatique
aryophyllaceae	Silene flos-coculi L. Greuter & Burdet	Silène fleur-de-coucou
aryophyllaceae	Silene latifolia Poiret subsp. alba (Miller)	Compagnon blanc
aryophyllaceae	Stellaria holostea L.	Stellaire holostée
aryophyllaceae	Stellaria media (L.) Vill.	Mouron des oiseaux
aryophyllaceae	Stellaria palustris Retz.	Stellaire glauque
elastraceae	Evonymus europaeus L.	Fusain d'Europe
henopodiaceae	Atriplex prostata DC. s.l.	Arroche hastée
henopodiaceae	Chenopodium album L.	Chénopode blanc
onvolvulaceae	Calystegia sepium (L.) R. Br.	Liseron des haies
onvolvulaceae	Convolvulus arvensis L.	Liseron des champs
ornaceae	Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin
orylaceae	Carpinus betulus L.	Charme

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVE BOTANIQUE - 1997/98

Corylaceae	Corylus avellana L.	Noisetier
Crassulaceae	Sedum telephium L. subsp. telephium	Orpin reprise
Cucurbitaceae	Bryonia dioica Jacq.	Bryone dioïque
Dipsacaceae	Dipsacus fullonum L.	Cabaret des oiseaux
Euphorbiaceae	Euphorbia cyparissias L	Euphorbe petit-cyprés
Euphorbiaceae	Euphorbia lathyris L.	Euphorbe épurge
Fabaceae	Lotus corniculatus L.	Lotier corniculé
Fabaceae	Lotus pedunculatus Cav.	Lotier des fanges
Fabaceae	Trifolium repens L.	Trèfle rampant
Fabaceae	Vicia cracca L.	Vesce en épi
Fagaceae	Quercus robur L.	Chêne pédonculé
Geraniaceae	Geranium columbinum L.	Géranium colombin
Geraniaceae	Geranium robertianum L. subsp. robertianum	Géranium herbe-à-Robert
Grossulariaceae	Ribes uva-crispa L.	Groseiller épineux
Haloragaceae	Myriophyllum verticillatum L.	Myriophylle verticillé
Hypericaceae	Hypericum perforatum L. subsp. perforatum	Millepertuis perforé
Hypericaceae	Hypericum tetrapterum Fries	Millepertuis à quatre ailes
Juglandaceae	Juglans regia	Noyer
Lamiaceae	Ajuga reptans L.	Bugle rampante
Lamiaceae	Galeopsis tetrahit L.	Galéopsis tétrahit
	Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre
Lamiaceae	Lamium album L.	Lamier blanc
Lamiaceae	Lycopus europaeus L.	Lycope d'Europe
Lamiaceae Lamiaceae	Mentha aquatica L. s.l.	Menthe aquatique
	Mentha arvensis L.	Menthe des champs
Lamiaceae	Mentha arvensis L. Mentha spicata	Menthe en épis
Lamiaceae	Prunella vulgaris L.	Brunelle commune
Lamiaceae	Salvia pratensis L.	Sauge des prés
Lamiaceae	Scutellaria galericulata L.	Scutellaire toque
Lamiaceae	Stachys germanica L.	Epiaire d'Allemagne
Lamiaceae		Epiaire des marais
Lamiaceae	Stachys palustris L.	Epiaire des bois
Lamiaceae	Stachys sylvatica L.	Salicaire commune
Lythraceae	Lythrum salicaria L.	Nénuphar jaune
Nymphaeaceae	Nuphar lutea (L.) Sm.	Circée de Paris
Oenotheraceae	Circaea lutetiana L.	Epilobe hérissé
Oenotheraceae	Epilobium hirsutum L.	Epilobe heridse Epilobe à petites fleurs
Oenotheraceae	Epilobium parviflorum Schreber	Frêne commun
Oleaceae	Fraxinus excelsior L.	Troène commun
Oleaceae	Ligustrum vulgare L.	Chélidoine
Papaveraceae	Chelidonium majus L.	Plantain lancéolé
Plantaginaceae	Plantago lanceolata L.	Plantain à larges feuilles
Plantaginaceae	Plantago major L. s.l.	Renouée amphibie
Polygonaceae	Polygonum amphibium L.	Renouée poivre-d'eau
Polygonaceae	Polygonum hydropiper L.	Renouée persicaire
Polygonaceae	Polygonum persicaria L.	Patience agglomérée
Polygonaceae	Rumex conglomeratus Murray	Patience crépue
Polygonaceae	Rumex crispus L.	Patience maritime
Polygonaceae	Rumex maritimus L.	Lysimaque nummulaire
Primulaceae	Lysimachia nummularia L.	Lysimaque commune
Primulaceae	Lysimachia vulgaris L.	Populage des marais
Ranunculaceae	Caltha palustris L.	Clématite des haies
Ranunculaceae	Clematis vitalba L.	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculaceae	Ranunculus ficaria L. s.l.	Renoncule rampante
Ranunculaceae	Ranunculus repens L.	Renoncule scélérate
Ranunculaceae	Ranunculus sceleratus L.	Pigamon jaune
Ranunculaceae	Thalictrum flavum L.	
Rhamnaceae	Rhamnus cathartica L.	Nerprun purgatif
Rosaceae	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style
Rosaceae	Filipendula ulmaria (L.) Maxim. var. ulmaria	Reine-des-prés
Rosaceae	Geum urbanum L.	Benoîte commune Potentille des oies
Rosaceae	Potentilla anserina L.	
Rosaceae	Prunus avium L. var. avium	Merisier
Rosaceae	Prunus mahaleb L.	Prunier de Sainte-Lucie

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure PRAIRIE DE LUISANT : RELEVE BOTANIQUE - 1997/98

Rosaceae	Rosa canina L.	Eglantier commun
Rosaceae	Rubus caesius, L.	Ronce bleuâtre
Rosaceae	Sorbus tormilalis (L.) Crantz tozminatis	Alisier torminal
Rubiaceae	Galium aparine L.	Gaillet gratteron
Rubiaceae	Galium mollugo L. s.l.	Caille-lait blanc
Rubiaceae	Galium palustre L. subsp. palustre	Gaillet des marais
Salicaceae	Populus nigra L.	Peuplier noir
Salicaceae	Populus (cultivar)	Peuplier hybride
Salicaceae	Salix alba L. subsp. alba	Saule blanc
Salicaceae	Salix caprea L.	Saule marsault
Salicaceae	Salix cinerea L.	Saule cendré
Scrophulariaceae	Linaria vulgaris Miller	Linaire commune
Scrophulariaceae	Scrophularia auriculata L.	Scrofulaire aquatique
Scrophulariaceae	Veronica anagallis-aquatica	Véronique mouron-d'eau
Scrophulariaceae	Veronica chamaedrys L.	Véronique petit-chêne
Scrophulariaceae	Veronica filiformis Sm.	Véronique filiforme
Solanaceae	Solanum dulcamara L.	Morelle douce-amère
Filiaceae	Tilia cordata Miller	Tilleul à petites feuilles
-in-	Ulmus minor Miller s.l.	Orme champêtre
Jimaceae	Urtica dioica L.	Grande ortie
Urticaceae	Viola odorata L.	Violette odorante
/iolaceae	Viscum album	Gui
/iscaceae		Sagittaire
Alismaceae	Sagittaria sagittifolia L. Carex acutiformis Ehrh.	Laîche des marais
Cyperaceae		Laîche cuivrée
Cyperaceae	Carex cuprina (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A. Kern	Laîche distique
Cyperaceae	Carex disticha Hudson	Laîche hérissée
Cyperaceae	Carex hirta L.	Laîche paniculée
Cyperaceae	Carex paniculata L.	Laîche des rives
Cyperaceae	Carex riparia Curtis	Laîche des rives
Cyperaceae	Carex spicata Hudson	Laîche des bois
Cyperaceae	Carex sylvatica Hudson	
Cyperaceae	Eleocharis palustris (L.) Roemer & Schultes s.l.	Scirpe des marais
Dioscoreaceae	Tamus communis L.	Tamier commun
Hydrocharitaceae	Elodea canadensis Michaux	Elodée du Canada
ridaceae	Iris pseuddacorus L. Secural codus	Iris jaune
Juncaceae	Juncus acutiflorus Ernh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus
Juncaceae	Juncus articulatus L.	Jone à fruits luisants
luncaceae	Juncus effusus L.s.l.	Jonc épars
luncaceae	Juncus inflexus L.	Jonc glauque
emnaceae	Lemna minor L.	Petite lentille d'eau
Orchidaceae	Epipactis helleborine (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles
Poaceae	Agrostis gigantea Roth.	Agrostis géant
Poaceae	Agrostis stolonifera L. s.l.	Agrostis stolonifère
Poaceae	Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés
Poaceae	Deschampsia cespitosa (L.) P. Beauv. s.l.	Canche cespiteuse
Poaceae	Festuca arundinaceae Schreber	Fétuque roseau
Poaceae	Glyceria fluitans (L.) R. Br.	Glycérie flottante
Poaceae	Holcus lanatus L.	Houlque laineuse
Poaceae	Phalaris arundinacea L.	Baldingère faux-roseau
Poaceae	Phleum pratense L. subsp. pratense	Fléole des prés
Poaceae	Phragmites australis (Cav.) Steudel	Roseau commun
Poaceae	Poa trivialis L. s.l.	Pâturin commun
Uactat		
Potamogetonaceae	Potamogeton natans L.	Potamot nageant

Sources:

Inventaire ZNIEFF 1995 par P. BOUDIER (SAMNEL) et F. PERCHET (Eure et Loir Nature) Inventaire J-M. MARCUZZI, juillet-août 97 + mars/mai 98.

Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques

Groupe	No. of India	Name and the second of	Dernière
taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	observation
Amphibiens	Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouilles vertes	2016
Coléoptères	Cantharis rustica Fallén, 1807	Téléphore moine	2016
Lépidoptères	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	2016
	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	2016
	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	2016
	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	2016
	Epirrhoe alternata (O.F. Müller, 1764)	Alternée	2009
	Macdunnoughia confusa (Stephens, 1850)	Goutte d'Argent	2016
	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx	2015
	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil	2016
	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis	2016
	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet	2016
	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	2016
	Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	2016
	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain	2016
	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	2016
Mammifères	Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil	2016
	Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	2016
	Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	2016
	Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	2016
Mollusques	Arianta arbustorum (Linnaeus, 1758)	Hélice des bois	2016
Odonates	Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne	2016
o donaros	Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur	2015
-	Anax parthenope (Selys, 1839)	Anax napolitain	2015
	Calopteryx splendens (Harris, 1780)	Calopteryx éclatant	2015
	Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	2016
	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	2016
	Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain	2012
	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	2012
	Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	2013
	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Petite nymphe à corps de feu	2015
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Sympétrum sanguin	2013
0:	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	, .	
Oiseaux	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	2016
	Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	2016
	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	2016
	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	2002
	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	2016
	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert	2016
	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	2016
	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	2016
	Athene noctua (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	1996
	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	2009
	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2002
	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2016
	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	2016
	Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris	2015
	Delichon urbica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	2002
	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	2002
	Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer	2009
	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	2016
	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2016
	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	2003

	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	2016
	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2016
	Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau	2016
	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	2002
	Larus ridibundus Linnaeus, 1766	Mouette rieuse	2002
	Locustella naevia (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	2016
	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	2005
	Motacilla alba yarrellii Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell	2005
	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	2003
	Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue	2002
	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	2003
		Moineau friquet	2009
	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Faisan de Colchide	2009
	Phasianus colchicus Linnaeus, 1758	Pouillot véloce	2016
	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)		
	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	2003
	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	2016
	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	2003
	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	2009
	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau	2016
	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	2009
	Saxicola torquatus (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	2016
	Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	2003
	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	2016
	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2016
	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	2016
	Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	2014
	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	2016
	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	2016
Orthoptères	Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	2016
	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	2016
	Euchorthippus elegantulus Zeuner, 1940	Criquet glauque	2016
	Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun	2016
	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	2016
	Stenobothrus lineatus lineatus (Panzer, 1796)	Sténobothre de la Palène	2011
	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	2016
	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	2011
Poissons	Alburnus alburnus (Linnaeus, 1758)	Ablette	2005
	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne	2005
	Barbatula barbatula (Linnaeus, 1758)	Loche franche	2005
	Blicca bjoerkna (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière	2005
	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot	2005
	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2005
	Gasterosteus aculeatus Linnaeus, 1758	Épinoche	2005
	Gobio gobio (Linnaeus, 1758)	Goujon	2005
	Leuciscus leuciscus (Linnaeus, 1758)	Vandoise	2005
	Perca fluviatilis Linnaeus, 1758	Perche	2005
	Pungitius pungitius (Linnaeus, 1758)	Épinochette	2005
	Rutilus rutilus (Linnaeus, 1758)	Gardon	2005
	Squalius cephalus (Linnaeus, 1758)	Chevaine	2005

Liste des espèces faunistiques (District de Chartres, 1998)

Document de gestion 2017-2026 — Prairie de Luisant — Espace Naturel Sensible de la Vallee de l'Eure

PRAIRIE DE LUISANT - AVIFAUNE

Héron cendré	Ardea cinerea	
Canard colvert	Anas platyrhynchos	N
Busard St-Martin	Circus cyaneus	
Epervier d'Europe	Accepiter nisus	
Buse variable	Buteo buteo	
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	N
Perdrix grise	Perdix perdix	(N)
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	
Råle d'eau	Rallus aquaticus	N?
Poule d'eau	Gallinulla chloropus	N
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	
Bécassine sourde	Lymnocryptes minimus	Н
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Н
Courlis cendré	Numenius arquata	Er
Chevalier guignette	Tringa totanus	Er
Pigeon ramier	Columba palumbus	N
Coucou gris	Cuculus canorus	N
Effraie des clochers	Tyto alba	(N)
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	(N)
Chouette hulotte	Strix aluco	N
Martinet noir	Apus apus	
Martin pêcheur	Alcedo atthis	N
Pic vert	Picus viridis	N
Pic épeiche	Dendrocopos major	N
Pic épeichette	Dendrocopos minor	N
lirondelle de cheminée	Hirundo rustica	
lirondelle de fenêtre	Delichon urbica	
ipit farlouse	Anthus pratensis	
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	
ergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	
ergeronnette grise	Motacilla alba	
roglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N
ccenteur mouchet	Prunella modularis	N
ougegorge familier	Erithacus rubecula	N
ossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N
ougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N
arier des prés	Saxicola rubetra	
arier påtre	Saxicola torquata	N
erle noir	Turdus merula	N
rive litorne	Turdus pilaris	

Grive musicienne	Turdus philomelos	N
Grive mauvis	Turdus iliacus	
Grive draine	Turdus viscivorus	N
Locustelle tâchetée	Locustella naevia	Na
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	N7
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	N
Hypolaïs polyglotte	Hypolais polyglotta	N
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	N?
Fauvette grisette	Sylvia communis	N
Fauvette des jardins	Sylvia borin	N
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	N
Roitelet huppé	Regulus regulus	
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	N
Mésange nonnette	Parus palustris	
Mésange bleue	Parus caeruleus	N
Mésange charbonnière	Parus major	N
Sitelle torchepot	Sitta europaea	N
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	N
oriot d'Europe	Oriolus oriolus	N?
Geai des chênes	Garrulus glandarius	N
Pie bavarde	Pica pica	N
Choucas des tours	Corvus monedula	
Corneille noire	Corvus corone	N
touneau sansonnet	Sturnus vulgaris	N
Noineau friquet	Passer montanus	N
Noineau domestique	Passer domesticus	
inson des arbres	Fringilla coelebs	N
inson du nord	Fringilla montifringilla	Н
erin cini	Serinus serinus	
erdier d'Europe	Carduelis chloris	N
hardonneret élégant	Carduelis carduelis	N
arin des aulnes	Carduelis spinus	Н
inotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N
izerin flammé	Carduelis flammea -	Er
ouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	N
ruant jaune	Emberiza citrinella	N
ruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	N
ruant proyer	Miliaria calandra	N?

N: Espèce nicheuse sur le site ou à ses marges*.

* Chouette hulotte dans le Parc Maunoury, Effraie dans un bâtiment des services techniques de la ville.

(N): Espèce nicheuse attestée jusqu'en 1996.

N?: Nidification possible mais non confirmée (sporadicité des contacts).

H: Hivernant.

Er : Présence erratique ou stationnement migratoire.

Rmq: Les espèces observées en vol migratoire au dessus de la vallée, ne sont pas indiquées.

(exemples : Oie cendrée, Grand cormoran, Sarcelle d'hiver ...)

Sources: - Inventaire ZNIEFF 1995 par M. DOUBLET (Eure-et-Loir Nature)

- observations J-M. MARCUZZI, juillet 97 à mai 98.

Liste des espèces faunistiques sur la prairie de Luisant (Eure-et-Loir Nature, 2002-2005)

Espèce	Date	Commune
Héron cendré (Ardea cinerea)	29/09/2002	LUISANT (28)
Héron cendré (Ardea cinerea)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Héron cendré (Ardea cinerea)	17/11/2002	LUISANT (28)
Héron cendré (Ardea cinerea)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Canard colvert (Anas platyrhynchos)	13/10/2002	LUISANT (28)
Canard colvert (Anas platyrhynchos)	17/11/2002	LUISANT (28)
Canard colvert (Anas platyrhynchos)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Canard colvert (Anas platyrhynchos)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	13/10/2002	LUISANT (28)
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faisan de Colchide (Phasianus colchicus)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faisan de Colchide (Phasianus colchicus)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)	17/11/2002	LUISANT (28)
Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Bécassine des marais (Gallinago gallinago)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Mouette rieuse (Larus ridibundus)	13/10/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (Columba palumbus)	29/09/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (Columba palumbus)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pigeon ramier (Columba palumbus)	17/11/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (Columba palumbus)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	13/10/2002	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	23/03/2003	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Pic vert (Picus viridis)	13/10/2002	LUISANT (28)
Pic vert (Picus viridis)	17/11/2002	LUISANT (28)

I	1.7 /1.1 /0000 1.5 00	
Pic vert	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
(Picus viridis)	00/00/00	
Pic vert (Picus viridis)	23/03/2003	LUISANT (28)
Pic épeiche (Dendrocopos major)	29/09/2002	LUISANT (28)
Pic épeiche (Dendrocopos major)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pic épeiche (Dendrocopos major)	17/11/2002	LUISANT (28)
Pic épeiche	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
(Dendrocopos major) Hirondelle de fenêtre (Delichon urbica)	29/09/2002	LUISANT (28)
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbica)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pipit farlouse (Anthus pratensis)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)	17/11/2002	LUISANT (28)
Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Bergeronnette grise (Motacilla alba)	12/05/2005 17:00	LUISANT (28)
Bergeronnette grise (Motacilla alba)	26/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (Motacilla alba yarrellii)	19/12/2004 16:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (Motacilla alba yarrellii)	11/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (Motacilla alba yarrellii)	12/05/2005 17:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (Motacilla alba yarrellii)	26/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)	17/11/2002	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)	23/03/2003	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (Prunella modularis)	17/11/2002	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (Prunella modularis)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (Prunella modularis)	23/03/2003	LUISANT (28)
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)	17/11/2002	LUISANT (28)
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Merle noir (Turdus merula)	17/11/2002	LUISANT (28)
Merle noir (Turdus merula)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Merle noir (Turdus merula)	23/03/2003	LUISANT (28)

2/09/2002	LUISANT (28)
/09/2002 15:00	LUISANT (28)
3/03/2003	LUISANT (28)
2/09/2002	LUISANT (28)
7/09/2002 15:00	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
2/03/2003	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
/11/2002 15:00	LUISANT (28)
/03/2003	LUISANT (28)
/10/2002	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
3/03/2003	LUISANT (28)
/10/2002	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
7/11/2002	LUISANT (28)
7/11/2002 15:00	LUISANT (28)
3/10/2002	LUISANT (28)
	3/03/2003 3/09/2002 3/09/2002 15:00 3/11/2002

Annexe 4: Fiche technique fauche centrifuge (AVENIR, 2009)



Fauche d'une prairie selon la technique de la fauche centrifuge, demandée par le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère aux prestataires

La fauche

La technique de la fauche centrifuge

Le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère conduit annuellement des campagnes de fauche d'entretien sur les sites dont il est gestionnaire, de manière à maintenir les prairies en bon état de conservation.

Environ 70 ha de prairie sont entretenus chaque année par le Conservatoire, soit en gestion directe pour des petites surfaces inférieures à 1 ha, soit avec l'aide de partenaires agricoles ou d'entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de sites difficiles d'accès. Ainsi, ce sont environ 1500 balles de blâche (foin de marais) qui sont produites chaque année. Elles sont le plus souvent valorisées directement par les éleveurs locaux suivant les années (fourrage, litière, compost...).

Les prairies gérées par le Conservatoire sont fauchées dans la mesure du possible de manière centrifuge.

La technique de la fauche centrifuge : un savoir faire plus respectueux de la faune sauvage

Cette technique a l'avantage de limiter considérablement les collisions mortelles avec les animaux sauvages utilisant les prairies (chevreuils, lièvres, faisans, pour citer des espèces communes, ou bien le Courlis cendré en espèce plus rare...).

Cette technique associée à une vitesse modérée du tracteur (5km/heure) permet à la faune de s'échapper la plupart du temps vers les zones non fauchées présentes à l'extérieur de la zone entretenue (cf. schéma de principe ci-contre).

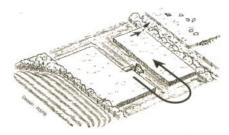
La faucheuse coupe la parcelle en son centre et poursuit son travail en tournant du centre vers l'extérieur de manière à repousser les animaux.

Parallèlement à cette technique, le

Conservatoire met en place des bandes non fauchées sur les prairies qu'il entretient, appelées aussi bandes refuges. Ces bandes de prairies sont laissées sur pied le long de lisières boisées, de clôtures ou au sein de la prairie, de manière à permettre à la faune de se réfugier à l'intérieur. Ces bandes sont ensuite entretenues l'année suivante et d'autres bandes sont conservées à d'autres endroits de façon à conserver un entretien global du site tout en évitant l'installation des arbustes.

La période de fauche des prairies entretenues par le Conservatoire est définie suivant la présence des espèces animales et végétales qui y vivent ou qui la composent. En principe, la fauche conservatoire est pratiquée à partir du 14 juillet, voire plus tardivement, de manière à permettre à certaines espèces, orchidées, papillons, oiseaux... de terminer leur cycle complet de développement.

Cette méthode de fauche présente également l'intérêt de diversifier les périodes d'entretien, de façon à ce que les prairies à vocation agricole et conservatoire ne soient pas entretenues toutes à la même époque et à éviter des destructions massives de la faune et de la flore.



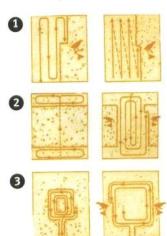
Vue d'ensemble d'une fauche pratiquée par le centre de la parcelle vers l'extérieur, limitant les risques de collision avec la faune

Technique de fauche à éviter



En fauchant de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle, la faune se trouve piégée au centre.

Techniques de fauche préconisées



Faucher la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre. Les pointillés indiquent un déplacement en marche arrière.

Commencer par faucher une bande centrale, puis faucher autour de cette bande vers l'extérieur de la parcelle.

Faucher directement vers le centre de la parcelle, puis poursuivre la fauche autour de ce point central vers l'extérieur.



1

Une technique qui ne prend pas plus de temps que la technique traditionnelle.

La seule contrainte est la surface du site. Un petit site (inférieur ou égal à 1 ha) et un site aux formes complexes seront difficilement fauchés suivant la technique de la fauche centrifuge à cause de la largeur de travail des machines (tracteurs et faucheuses) et de leur encombrement. Toutefois, ces petits sites pourraient très bien être entretenus avec des machines plus petites de type motofaucheuses. Mais faut-il encore trouver ce type de matériel et la main d'œuvre pour exporter la matière...

Le changement le plus important qui a eu un impact fort sur la biodiversité des prairies est la mécanisation.

Les machines sont devenues de plus en plus rapides et extraordinairement efficaces (coupe: 1 heure pour 1 ha) au détriment des êtres vivants peuplant les prairies.

Auparavant, la fauche manuelle (dessin ci-dessous), qui s'effectuait le plus souvent à pied et/ou aidée par des animaux de travail, avait l'avantage d'étaler la fauche sur une plus longue période, ce qui se traduisait par des parcelles fauchées plus tardivement que d'autres (un point positif pour la biodiversité). D'autre part, la progression était tellement lente et la main d'œuvre nombreuse que les animaux s'enfuyaient sans risque.

La fauche centrifuge est aujourd'hui la



seule technique conciliant l'utilisation du matériel agricole moderne avec la présence de la faune sauvage vivant dans les prairies. Les agriculteurs avec qui le Conservatoire travaille utilisent cette technique à sa demande mais ils l'appliquent rarement au sein de leur exploitation.

Peut-être pourrons-nous rêver un jour à l'emploi de cette technique par le monde agricole comme étant la norme pour la fauche des prairies?

GUILLAUME PASQUIER







Ci-dessus, de haut en bas : Fanage d'une prairie fauchée selon la technique de la fauche centrifuge. Opération de pressage.

Bande refuge conservée dans une prairie de fauche,

Annexe 5 : Fiche technique les arbres têtards (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, 2005)

Entretenir et réhabiliter et réhabiliter les arbres taillés en têtards

Qu'est ce qu'un arbre têtard?

Un drôle de nom pour un arbre

Une drôle de forme aussi donnée à ces arbres qui subissem régulièrement un étêtage* : les tailles régulières provoquem sommet du tronc qui lui donne un aspect bien particulier. Les branches repoussent alors tel un taillis "surélevé" ainsi protégé de la dent du bétail. de nombreux paysages agricoles ! un renflement an



mélange avec des arbustes, parfois laillés, rendant l'ensemble impéndirable. En fait la plupart des arbres peuvent se tailler de la sorte : Illeuls, chătaigniers, érables champëtres, peupliers, aubépines. Les bou-

Dans les vallées humides, l'arbre têtard est un élément structurant du paysage.

nements bordent les parcelles de prairies ou de cultures et fixent les berges En Vallée de Seine, les alifossés. des

arbres qui suppor-tent les sols humi-des sont alors les rois : saules, aufnes, peupliers, frênes.

on peut associer un patrimoine écologique car l'arbre est aussi un milleu de vie. Il participe ainsi à la coup plus rares car ils supportent moins ce leaux, merisiers et hêtres tétards sont beau richesse écologique de nos campagnes A ce patrimoine paysager,

Le diamètre de certains tétards est parfois impressionnant et laisse supposer que la vivant... et qui peut perdurer à condition de l'entretenir et de valoriser à nouveau! s'agit donc d'un héritage, d'un patrimoine impressionnant et laisse supposer que la plantation remonte à plusieurs générations.

Larbre têtard :

0

11.1

0

2 I

0 111

S

ш

I

0

ш

S ш Un arbre à tout faire

un écosystème à lui tout seul

fauilles, les poussières amenées par le vent et l'accumulation des fientes d'oiseaux participent à la formation d'un terreau spécifique favorable au développement d'une fiore dite égiphye^{ex} la périphérie continue de se développer. Au niveau de la "tête" du têtard, la décomposition des En vieillissant, les arbres taillés en lêtard se creusent, la partie

Les anfractuosités du tronc constituent également un abri précieux pour de nonthreuses espé-ces arimales. Des ciseaux cavernicoles* (Rouge-queue à front blanc, chouelle chevèche, ...) s'y installier, pour niche. Les trons de vidés conditions souvent le réduge hivernal de petits marmifié-res comme les chauve-souris, le féct ou les hérissons. Enfin, les insectes se nourrissant de bois mont trouvent des conditions (déales pour s'y développe.

Larbre tétard est considéré comme un régulateur naturel des eaux. En effet, l'ététage

De nombreux services rendus



inondations printanières.

des variations de température, abri pour le gibier et la faune

Un apport de matières premières autrefois valorisé...

Autrelois, l'antre tétard constituait un véritable intérêt économique, la fréquence de taille (tous les 8 à 12 ans environ) permettant un "revenu" régulier en bois sur une courte rotation. L'ensemble du bois récolté était récolté et utilisé.

Les patites branches servaient de fourrage (l'éconce, les rameaux, les fauilles étaient récètes comme réservaient de nouvelle pour le bealt, ou de draithont (illiès pour la cui-sine, et in condrier et pour la poudre à canon), Les branches les plus longues étaient groupées en "falourdes" utilisées comme parches pour soutenir les meules de foin ou en piquets de clôture, en manches d'outils ou en objets

de vannerie. Les grosses branches étaient utilisées en bois de chauffage tandis que l'écorce servait pour la fabri-cation de cordes.

abandon del artrellen des arbres. Sans entrellen les perches deve-nues trop lourdes finissent par tomber en arrachant une partie de l'arbre. Les politiques agricoles et fondères d'après guerre ort généra-lement poussé à un abattage quasi systématique des haies. L'agrandissement des parcelles, le retoumement des prainies, le manque de main d'œuvre dans les exploitations agricoles, la bais-



REGIONAL NATUREL PARC

BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE D E S

Créer et entretenir un arbre têtard

080

formation de l'arbre têtard ra.

quand le diamètre atteint environ 5 cm, Lététage est réalisé à la hauteur voulue. La coupe doit être bien nette pour que la reprise se fasse bien en couronne autour Il est également nécessaire d'élaguer complètement le sujet pour éviter qu'il ne La taille d'un arbre en "tétard" s'effectue plusieurs années après la plantation de la section.

parte en "buisson". Cette opération pourra se répèter les premières années si une repousse de gourmands se fait sur le corps de l'arbre.

Les autres élètages pourront se faire tous les 3 à 4 ans dans les premières rotations pour bien former la "téte"



L'entretien des arbres têtards : la taille

Comme pour toute taille sévère d'un arbre, l'exploitation du tétard devra se faire entre la mi-novembre of la mi-mars, quand la sève et les réserves sont descendues dans les racines. Sinon, on risque de compromettre la reprise des branches. Le choix de cette période Après la formation de la "tète", l'entretien d'un arbre tétard est réalisé tous les 8 à 12 ans permet d'éviter le dérangement des oiseaux et des mammifères qui utilisent ces cavités.

Il est important de couper les branches au dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de matadies liées à la colonisation par les parasites, l' est nécessaire de laisser un petit "chicot" à la base des tiges pour faciliter la reprise des

Attention: lorsque les branches sont très grosses, la taille peut être dangereuse. Il faut donc prendre la précaution de tronçonner les branches en plusieurs fois à partir du sommet.

Ouel matériel utiliser

 a principale difficulté lorsque l'on doit entretenir un arbre tétard est l'accès aux branches. Le matériel que on va utiliser devra donc faciliter la coupe tout en respectant la sécurité

l est préférable d'utiliser une tronçonneuse de petit gabarit (guide de 30 à a élaguer sont très utiles car elles permettent de réaliser la coupe tout en voire même une scie nanuelle à élaguer beaucoup moins fourde mais qui ne permet pas de couper des troncs de gros diamètre. Les tronçonneuses "emmanchées estant au sol mais l'angle de coupe réalisé n'est pas toujours idéal. 35 cm) plus pratiques pour accéder aux branches,

sux échelles bancales et aux toits de tracteurs! Et pourquoi pas monter Pour la sécurité, une bonne assise est la règle principale. Attention donc dans l'arbre en s'assurant avec un harnais ?



Entretien d'un arbre laissé à l'abandon

Cas particulier:

es sujets qui n'ont pas été exploités depuis plus de 15 ans peuvent présenter des branches d'un diamére supérieur à 20cm de diamètre. Leur entretien pose alors problème

 Si on ne coupe pas les branches, elles risquent de tomber sous leur propre poi ds si elles sont en situation de déséquilibre sur la tête de l'arbre;

 Si on les coupe, on ouvre une section importante qui mettra beaucoup de temps à cicatriser et la reprise des bourgeons dormants sera plus aléatoire

Deux réponses sont possibles selon l'essence de l'arbre

(Saules, Peupliers), doivent être taillés est très important (bois très cassant) Les arbres à bois tendre car le risque d'édatement



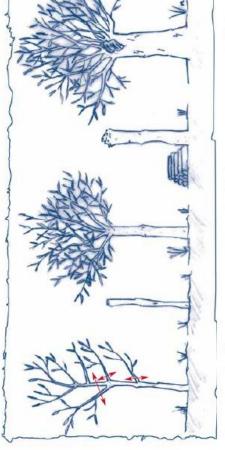
Il faut toujours avoir en tête que plus un arbre vieillit, moins il a de chance de repartir après une taille (mauvaise deatrisation, sensibilité aux champignons, ...). Un entretien réguller (tous les 10 ans environ) per-met donc d'éviter les mauvaises surprises.

En cas de doute, il est possible de faire appel à un professionnel compétent (liste en dernière page).

Les arbres à bois plus dur (comme les Frênes) pourront être laissés trop attaqué par la pourriture. Dans le cas contraire, il est préférable de prendre le risque de les entretenir en forme libre si le cœur n'est pas



Cycle d'entretien d'un arbre têtard



Amnée N + 20

Armée N + 5 Lader on taillé à nouveau pour bien former la "éle"

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire - Novembre 2016